

RAPPORTS

Service Bâtiment
Durable et
Éco construction

Département Qualité
Développement
Durable

Pôle Observatoire

Date : 21 03 2016

PLANS CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAUX ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT EN ÎLE-DE-FRANCE



Service des Douanes, ZAC du Plateau, avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine, architecte : Paul Chemetov, photo DRIEA/Gobry

Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement
Île-de-France

www.dria.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr



ÎLE-DE-FRANCE

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
0	10-11-2015	
1	26-02-2016	
2	21-03-2016	Mise à jour de la carte en page 57

Affaire suivie par

Prénom NOM - Service
<i>Irène DUCROCQ - Tél. : 01 40 61 80 06</i>
<i>Courriel : irene.ducrocq@developpement-durable.gouv.fr</i>

Rédactrices

Véronique GONTHIER - SBDEC / DQDD / Pôle Observatoire

Irène DUCROCQ - SBDEC / DQDD / Pôle Observatoire

Relecteurs

Vincent PAVARD - chef du département Qualité Développement Durable (QDD)

Référence intranet

<http://intra.driea-idf.i2/les-pcet-r7020.htm>

chemin : Domaines d'Activités > Bâtiment durable, matériaux bio-sourcés > Bâtiment et démarches territoriales > Les PCET

Table des matières

I. Quelques rappels : les PCET, outils majeurs dans la lutte contre l'effet de serre au niveau local.....	7
I.1 - Loi Grenelle II, SRCAE et PCET.....	7
Les schémas régionaux climat air énergie (SRCAE).....	7
Les plans climat énergie territoriaux (PCET).....	8
I.2 - Quelle est l'organisation des services de l'État en Île-de-France pour le suivi de la mise en œuvre des PCET ?.....	9
I.3 - Quel est le bilan d'étape des PCET franciliens à fin 2015 ?.....	9
II. Le volet « bâtiment » des PCET franciliens : problématique globale et analyse d'une quinzaine de démarches.....	10
II.1 - Le bâtiment, secteur cible du SRCAE Île-de-France.....	10
II.2 - Les actions ciblées par la DRIEA dans le cadre de cette analyse.....	11
II.3 - Constats généraux sur le contenu des PCET étudiés.....	12
II.4 - Les collectivités locales choisies pour l'analyse.....	13
III. Présentation des fiches d'analyse.....	14
Communauté d'agglomération du PAYS de MEAUX (CAPM).....	14
Communauté de communes de l'ARPAJONNAIS (CCA).....	16
Communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE.....	18
Communauté d'agglomération EVRY CENTRE ESSONNE (CAECE).....	20
Communauté d'agglomération des LAC DE L'ESSONNE (CALE).....	22
Commune de LEVALLOIS-PERRET.....	25
Communauté d'agglomération du MONT VALÉRIEN (CAMV).....	26
Commune de MONTREUIL.....	29
Commune d'AULNAY-SOUS-BOIS.....	31
Commune de SAINT-DENIS.....	33
Commune d'AUBERVILLIERS.....	35
Communauté d'agglomération de PLAINE COMMUNE.....	37
Commune de SEVRAN.....	39
Communauté d'agglomération de TERRES DE FRANCE (CATF).....	41

Commune de CRÉTEIL	43
Communauté d'agglomération PLAINE CENTRALE DU VAL-DE-MARNE (CAPC)...	45
Commune d'IVRY-SUR-SEINE	47
Commune de VITRY-SUR-SEINE.....	49
IV.Sélection de fiches-actions innovantes et synthèse des actions.....	51
V.Vers une nouvelle génération de démarches : loi de transition énergétique, loi « nouvelle organisation de la République (NOTRe) » et PCAET (plans climat énergie air territoriaux).....	54
- Annexe 1 : exemples de fiches-actions.....	58
- Annexe 2 : exemple de profil de territoire.....	74

PCET ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT EN ÎLE-DE-FRANCE

Les PCET (plans climat énergie territoriaux) ont été institués par la loi Grenelle II pour que les collectivités locales mettent en place des actions en matière de lutte contre l'effet de serre et de production d'énergies renouvelables.

Les PCET constituent aussi des documents de référence de mise en œuvre du SRCAE, approuvé par le Conseil Régional et l'État fin 2012 en Île-de-France, lequel a fixé des objectifs importants en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables et de récupération et de réduction de gaz à effet de serre impliquant le secteur du bâtiment.

Deux objectifs du SRCAE, centrés sur la thématique du bâtiment, cadrent ainsi prioritairement les programmes d'action des PCET :

- BAT 1 « - encourager la sobriété énergétique dans les bâtiments et garantir la pérennité des performances »
- BAT 2 « - améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe des bâtiments et des systèmes énergétiques »

La mise en œuvre du SRCAE implique l'ensemble des services régionaux (DRIEA, DRIHL, DRIIE) du MEDDE/MELTR en association avec l'ADEME. Les aspects techniques liés au bâtiment et l'animation des réseaux professionnels relèvent plus spécifiquement des domaines d'intervention de la DRIEA.

Pour favoriser les partages d'expériences, la DRIEA a conduit une étude portant sur le volet bâtiment des PCET.

Cette étude a consisté à :

- analyser le contenu d'une quinzaine de PCET, en cours d'élaboration ou adoptés,
- identifier les points faibles et les pistes d'amélioration dans le contenu des programmes d'actions,
- faire connaître les initiatives innovantes et reproductibles en matière de politique énergétique, afin de diffuser des bonnes pratiques.

Une quinzaine de fiches monographiques ont ainsi été établies par le service du Bâtiment Durable et Éco-Construction de la DRIEA à partir des projets de PCET soumis à l'avis de l'État et collectés depuis 2014, dans sept des huit départements franciliens.

Plusieurs enseignements peuvent être retirés de cette analyse d'ensemble (voir conclusion de la partie III) :

- 1) les actions de **formation/sensibilisation** (personnel communal, habitants, opérateurs, bailleurs, entreprises) sont celles qui ressortent le plus souvent des PCET analysés.
- 2) la **formalisation d'engagements** en matière d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable et de récupération est **assez inégale** d'un PCET à l'autre. Les PCET de Seine-Saint-Denis (Montreuil, Saint-Denis et la CA de Plaine Commune) sont les collectivités qui se sont le plus engagées en la matière parmi les dossiers analysés.
- 3) la mise en place de structures dédiées à la mise en œuvre du PCET apparaît aussi dans de nombreux PCET (à noter en particulier celui de Levallois-Perret).
- 4) la mise en place d'outils de suivi du PCET apparaît dans quasiment tous les PCET.
- 5) certaines actions restent peu développées dans les PCET étudiés :
 - les aides financières ou opérationnelles envers les acteurs locaux ou les habitants, la production en matière d'énergies renouvelables,
 - le suivi des consommations dans le bâtiment (parc en propre de la collectivité, parc social ou les copropriétés par exemple),
 - le travail sur les outils d'aménagement (documents d'urbanisme principalement) demeure aussi à développer.

Cette étude constitue l'un des outils méthodologiques mis à la disposition des services déconcentrés de l'État pour intervenir sur la thématique de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, avec le BATISIG logement ou le mémento méthodologique pour les stratégies territoriales de rénovation énergétique.

Elle est couplée avec une synthèse valorisant des actions issues de ces PCET.

Retrouvez l'ensemble de ces informations sur l'Observatoire du Bâtiment : <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/observatoire-du-batiment-en-ile-de-france-r2008.html>

Pour plus d'information : dqdd.sbdec.driea-if@developpement-durable.gouv.fr

Contacts : Véronique Gonthier ou Irène Ducrocq

I. Quelques rappels : les PCET, outils majeurs dans la lutte contre l'effet de serre au niveau local

I.1 - Loi Grenelle II, SRCAE et PCET

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II) constitue le principal texte fondateur des démarches territoriales en matière de lutte contre les gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables et de récupération, au travers des schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) et des plans climat énergie territoriaux (PCET).

Les schémas régionaux climat air énergie (SRCAE)

Le SRCAE fixe le cadre régional de référence en matière d'énergie et de qualité de l'air dans lequel les PCET doivent trouver leur place.

Ses principaux domaines d'intervention portent sur les secteurs du bâtiment (diminution de la facture énergétique), des transports (développement des circulations douces et du parc de véhicules électriques) et du développement des énergies renouvelables et de récupération.

Le SRCAE d'Île-de-France a été signé par l'État, le Conseil régional et l'ADEME fin 2012.

Dans le secteur du bâtiment, le SRCAE

- souligne l'importance du secteur du bâtiment dans les émissions de gaz à effet de serre (60 % des consommations énergétiques et env. 50 % des émissions de gaz à effet de serre)
- se fixe un objectif chiffré de diminution de 17 % des consommations énergétiques dans le bâtiment d'ici 2020), au travers de trois grandes catégories d'actions :
 - développer des comportements plus sobres dans l'usage des bâtiments,
 - améliorer la performance technique des bâtiments de façon pérenne,
 - développer la rénovation thermique des bâtiments existants, en particulier ceux construits avant 1975,
 - développer le chauffage urbain et remplacer les équipements les plus énergivores.

Ces objectifs quantitatifs, se déclinent dans le SRCAE suivant le type de parc (résidentiel -privé ou HLM) et tertiaire (public ou privé) ; et suivant le type d'acteurs.

Pour atteindre ces objectifs, le SRCAE émet un certain nombre de recommandations qui s'adressent aux collectivités locales au travers de la mise en œuvre de leurs politiques locales.

Les plans climat énergie territoriaux (PCET)

Selon les termes de la loi Grenelle entre 2010 et 2012, toutes les collectivités locales de plus de 50 000 habitants (communes ou EPCI), mais aussi les établissements publics et les conseils généraux, doivent :

- produire un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BGES) sur leur territoire,
- mettre en œuvre un PCET pour proposer des mesures en faveur de la diminution des gaz à effet de serre.

De même, les communes ou EPCI de taille inférieure à 50 000 habitants qui le souhaitent peuvent elles aussi, adopter un PCET.

La durée de vie des PCET est de cinq ans.

Le contenu du PCET¹ :

- *« Ce plan définit, dans les champs de compétences respectifs de chacune des collectivités publiques :*
- *les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin d'atténuer et lutter efficacement contre le réchauffement climatique et de s'y adapter ;*
- *le programme des actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable et de réduire l'impact des activités en termes d'émissions de gaz à effet de serre, conformément aux objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat ; »*

Compte tenu de l'importance du secteur du bâtiment dans la lutte contre les gaz à effet de serre, le volet « bâtiment » constitue donc un volet important des PCET.

La loi Grenelle II précise l'articulation entre les démarches territoriales en matière d'énergie et d'urbanisme :

Le PCET doit être compatible avec le SRCAE.

Le SCOT doit prendre en compte les dispositions du PCET.

En l'absence de SCOT, le PLU doit prendre en compte les dispositions du PCET.

Perspectives nouvelles ouvertes par la loi transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 22 juillet 2015

La loi TEPCV fait évoluer le contenu et le périmètre territorial des PCET. Ces dispositions et les perspectives qu'elles représentent sont présentées dans la dernière partie de ce rapport. Depuis la publication de la loi TEPCV, le PLU doit prendre en compte les futurs PCAET qui remplaceront les PCET.

1 Décret du 11 juillet 2011 décrivant les objectifs opérationnels des PCET

I.2 - Quelle est l'organisation des services de l'État en Île-de-France pour le suivi de la mise en œuvre des PCET ?

La circulaire du ministère de l'Écologie du 11/07/2011 précise le rôle des Préfets dans la mise en œuvre des PCET.

- La DRIEE (Service Énergie, Climat, Véhicules) fait un porter à connaissance des collectivités maîtres d'ouvrage des PCET produit les avis de l'État sur les PCET pour le compte du Préfet de région (le Conseil Régional est également sollicité, par ailleurs, pour un avis)
- Elle consulte la DRIEA pour l'établissement de ces PAC et des avis de l'État. La contribution de la DRIEA est organisée par une note du DRIEA du 29/03/2013.
- L'analyse des PCET et la production des avis se fait selon une grille d'analyse thématique calée sur les objectifs du SRCAE, à savoir « bâtiment, énergies renouvelables et de récupération, transports, consommations électriques, transport, urbanisme, activités économiques, agriculture, modes de consommation durables, adaptation au changement climatique, mise en œuvre et suivi du PCET ».

I.3 - Quel est le bilan d'étape des PCET franciliens à fin 2015 ?

102 collectivités locales (communes ou EPCI) avaient pour obligation de par la loi Grenelle II d'élaborer un PCET sur la période 2010-2012. Deux cartes situées en annexe présentent l'état d'avancement des démarches.

En août 2015, l'avancement des démarches par département (projets de PCET soumis à l'avis de l'État) était le suivant :

département	Nombre de PCET en cours ou adoptés
75	1
77	3 (dont celui du CG 77)
78	0
91	7 (dont celui du CG 91)
92	3
93	8 (dont celui du CG 93)
94	7
95	3 (dont celui du CG 95)
TOTAL	32

II. Le volet « bâtiment » des PCET franciliens : problématique globale et analyse d'une quinzaine de démarches

II.1 - Le bâtiment, secteur cible du SRCAE Île-de-France

Parmi l'ensemble des indicateurs retenus par le SRCAE dans le domaine du bâtiment, certains ont été retenus pour cette analyse :

Objectif BATIMENT global : assurer un rythme de rénovation suffisant pour l'atteinte des objectifs du SRCAE

Encourager la sobriété énergétique dans les bâtiments et garantir la pérennité des performances

- Développer la sensibilisation et l'information des utilisateurs à la sobriété énergétique
- Optimiser la gestion énergétique des systèmes et des bâtiments via une maintenance adaptée et des mesures de suivi

Améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe des bâtiments et des systèmes énergétiques

- Améliorer et accentuer le conseil auprès de maîtres d'ouvrage afin de promouvoir des travaux ambitieux de réhabilitation de l'enveloppe des bâtiments et les systèmes énergétiques les plus efficaces
- Permettre aux professionnels d'améliorer leurs pratiques et évaluer la qualité de mise en œuvre des travaux
- Mobiliser les outils financiers existants et développer des approches innovantes de financement
- Orienter, permettre et valoriser des opérations exemplaires et reproductibles
- Diminuer les consommations d'« énergie grise » et de « carbone gris » des bâtiments

Un autre indicateur du SRCAE, relatif à l'urbanisme, a également retenu notre attention :

Objectif URBANISME global : promouvoir aux différentes échelles de territoire un développement urbain économe en énergie et respectueux de la qualité de l'air

Promouvoir la densification, la multi polarité et la mixité fonctionnelle afin de réduire les consommations énergétiques

II.2 - Les actions ciblées par la DRIEA dans le cadre de cette analyse

**« accompagner l'élaboration des PCET (plans climat énergie territoriaux) : capitaliser les expériences et les méthodologies sur le volet bâtiment »
(projet de service 2013-2015 du SBDEC)**

Dans le cadre de son projet de service 2013_2015, le service du Bâtiment Durable et de l'Éco-Construction de la DRIEA a analysé le volet « bâtiment » d'une quinzaine de PCET pour essayer d'évaluer la façon dont les collectivités locales s'approprient les objectifs du SRCAE et le mettent en œuvre, et pour favoriser le partage d'expériences.

Pour apprécier la traduction de ces huit indicateurs du SRCAE au travers des PCET dans le domaine du bâtiment, plusieurs sous indicateurs ont été retenus ;

Ces indicateurs s'inspirent directement des recommandations formulées par le SRCAE à l'attention des collectivités locales pour la mise en œuvre de leur PCET.

- les engagements globaux de la collectivité en matière de :
 - réduction de gaz à effet de serre,
 - amélioration de l'efficacité énergétique,
 - développement de la part d'énergies renouvelables et de récupération.
- les actions en matière de formation/sensibilisation (des maîtres d'ouvrage bâtiment, organismes HLM, personnel communal ou intercommunal, habitants...)
- la mise en place de structures dédiées pour la mise en œuvre du PCET (créations de postes ou de structures dédiées)
- l'institution d'aides financières ou opérationnelles (opérateurs, habitants...)
- le suivi des consommations dans le bâtiment
- la mise en place de travaux d'isolation
- la mise en place d'outils de suivi du PCET (observatoire, tableau de bord avec indicateurs de suivi et d'évaluation)

La prise en compte de ces indicateurs est appréciée de différente manière :

- absent : la problématique est absente du PCET
- partiel : la problématique apparaît partiellement dans le PCET
- atteint : la problématique est bien abordée dans le PCET
- saillant : la problématique est particulièrement mise en valeur dans le PCET

Pour illustrer l'implication sur le volet urbanisme, un indicateur intitulé « travail sur les outils d'aménagement » (notamment au travers du PLU) a également été retenu.

II.3 - Constats généraux sur le contenu des PCET étudiés

La finalité du PCET est la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et de mettre en oeuvre l'adaptation au changement climatique.

Le PCET doit être précédé par un **bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)** portant sur le patrimoine de la collectivité et sur l'ensemble du territoire de la collectivité ;
→ sur les dix-huit PCET étudiés, presque tous (une seule exception) ont fait ce bilan ; neuf l'ont joint à leur demande d'avis et les huit autres en livrent les résultats dans leur PCET.

Le PCET doit annoncer des **objectifs stratégiques et opérationnels**, chiffrés, portant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux effets de ce changement climatique ;
→ la moitié des communes ou EPCI (9/18) faisant l'objet de l'étude ont fourni des objectifs chiffrés.

Le PCET doit présenter un **programme d'actions** dans le domaine de la sensibilisation et la mobilisation des acteurs du territoire, l'efficacité énergétique, l'augmentation de l'emploi des énergies renouvelables, la réduction des activités émettrices de GES ;
→ tous les PCET étudiés comportent un programme d'actions. Ces actions sont presque toujours organisées en "axes", "objectifs" ou "priorités" qui sont en fait des thématiques abordées par les collectivités.

Exemples:

PCET de Créteil **Priorité 1 "Un chauffage urbain mixant les énergies" - Priorité 2 "Lutter contre la précarité énergétiques dans un habitat économe en énergie" - Priorité 3 "Une culture d'économies d'énergie" - Priorité 4 "Une collectivité exemplaire"**

PCET de Levallois-Perret **Axe 1 "Animer la démarche de PCET" - Axe 2 "Maîtriser les consommations énergétiques des bâtiment" - Axe 3 "Tendre vers une consommation responsable et une gestion optimisée des déchets". - Axe 4 "Évoluer vers un transport et une mobilité durable"**

Commentaire : **Dans le PCET de Levallois, toutes les actions qui nous intéressent (actions bâtiment) se trouvent dans le 2e axe. Dans celui de Créteil, nous en avons recueilli dans les 4 axes.**

Ces "axes", "objectifs" ou "priorités" regroupent **des actions** qui sont présentées (à l'exception de Plaine Commune et de Levallois-Perret) dans des "fiches-actions". Ces fiches actions regroupent toutes les informations que les auteurs des PCET ont jugé nécessaires pour exposer leur stratégie.

Le PCET doit inclure un **dispositif de suivi et d'évaluation** des objectifs et des résultats du PCET ;

→ dix-sept PCET sur dix-huit expliquent quel est le processus de suivi projeté.

II.4 - Les collectivités locales choisies pour l'analyse

L'échantillon utilisé pour cette étude résulte des projets de PCET transmis récemment par la DRIEE aux services de l'État dans le cadre de la production de l'avis sur les projets de PCET.

département	Communes ou EPCI	Observations
77	Communauté d'agglomération de Meaux	
91	Communauté de communes de l'Arpajonnais Communauté d'agglomération Europ'Essonne Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne	
92	Levallois-Perret Communauté d'agglomération du Mont Valérien	
93	Montreuil Aulnay-sous-Bois Saint-Denis Aubervilliers Communauté d'agglomération Plaine Commune Sevran Communauté d'agglomération Terres de France	Membre de la CA Est Ensemble Membre de la CA Plaine Commune Membre de la CA Plaine Commune Membre de la CA Terres de France
94	Créteil Communauté d'agglomération Plaine Centrale Ivry-sur-Seine Vitry-sur-Seine	Membre de la CA Plaine Centrale Membre de la CA Seine Amont Membre de la CA Seine Amont

Comme on peut le constater, certains périmètres se recoupent entre communes et EPCI, puisque certains PCET sont élaborés sur le périmètre de communes qui font partie d'EPCI qui ont eux-mêmes mis en œuvre un PCET.

Cette complexité des articulations devrait être levée dans les futurs PCAET issus de la loi TEPCV, puisque seuls les EPCI de plus de 20 000 habitants devront élaborer un tel document.

III. Présentation des fiches d'analyse

Communauté d'agglomération du PAYS de MEAUX (CAPM)

18 communes autour de Meaux (77)

La CAPM compte **87 693** habitants, **36 202** logements, près de **31 000** emplois et de **7 000** établissements tertiaire. Le taux de pauvreté est de **16%** et **67%** des ménages sont imposés. (source : INSEE, 2012)

Engagements

PARTIEL

Émissions de GES : **-29%** en 2020 et **-82%** en 2050

Consommations d'énergie : **-20%** en 2020 et **-53%** en 2050

Les objectifs qu'affiche le PCET ne comprennent ni l'efficacité énergétique, ni de la part des énergies renouvelable dans les consommations. Toutefois, 7700 tep sont produites sur le territoire de la CAPM.

Formation sensibilisation

ATTEINT

Action tout public de présentation annuelle des travaux et avancées du PCET (action 26)

Programme de rénovation de l'habitat avec une mission d'information des habitants (action 16a)

Thermographie aérienne en 2011 et démarche « famille à énergie positive » depuis 2012.

Actions de formation vers les agents prévues (actions 4a et 4b)

Actions de formation vers les professionnels du bâtiment prévues (actions 23 et 24)

Mise en place de structures

PARTIEL

Création d'un guichet unique d'information (action 18) ; les permanences info-énergie existantes ont été transférées au PIG « Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique ».

Pas d'ouverture de poste de responsable énergie ; existence d'une cellule fluides.

Projet de mise en place d'une action de comptabilité des émissions GES et des consommations prévoyant un recensement du patrimoine bâti et des équipements (action 1)

Aides financières ou opérationnelle

ATTEINT

Programme de rénovation de l'habitat avec dispositifs d'aide à la rénovation (action 16b) y compris pour les propriétaires-occupants avec identification des co-propriétés en difficulté (action 17).

Production EnR

ATTEINT

Production déjà existante. (r° chaleur depuis 1983 alimenté en partie par la géothermie et la co-génération)

Intention d'étudier dans le cadre du Plan Stratégique Patrimonial (action 2) la solution EnR lors de travaux

Projet d'unité de production de bioénergie (action 21). Un projet de parc solaire de 26 ha.

Réaliser et mettre en œuvre un schéma directeur des énergies renouvelables (action 24)

Suivi consommations

PARTIEL

Limité au patrimoine de la CAPM. (action 1)

Projet de Plan Stratégique Patrimonial (action 2) incluant, avec la rénovation énergétique des bâtiments, la consolidation de la connaissance du patrimoine et une optimisation de l'occupation des locaux.

Travaux d'isolation	PARTIEL
---------------------	---------

Limité au patrimoine de la CAPM

Plan Stratégique Patrimonial avec mise en place d'un plan pluri-annuel de travaux de rénovation (*action 3*).

Projet de 2 équipements neufs énergétiquement performants (*action 5*)

Travail sur outil d'aménagement	ABSENT
---------------------------------	--------

Les engagements de 2010 (dans l'agenda 21) ont produit un ScoT inscrit dans une démarche de type AEU (approche environnementale de l'urbanisme).

Promotion de la densification prévue dans le projet d'accompagnement des communes (*action 11*)¹

Écoquartier en projet sur la commune de Trilport (« l'ancre de lune »)

Outils de suivi	ATTEINT
-----------------	---------

Inclus dans les fiches-action : indicateurs de suivi, de résultat, coût et durée de l'action. Données à capitaliser dans un fichier excel dédié au suivi du PCET.

Point fort : La comptabilité des émissions GES et des consommations avec un recensement du patrimoine bâti et des équipements et une traduction dans des outils d'information géographiques

Les principales compétences de la CAPM ayant un lien avec le PCET

En matière d'aménagement de l'espace communautaire

- *Élaboration d'un schéma de cohérence territoriale, en application de l'article L.122-4 du Code de l'Urbanisme.*
- *Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire.*
- *Organisation des transports urbains (au sens de la loi n°82-1153 d'orientation des transports intérieurs).*

En matière d'équilibre social de l'habitat

- *Programme local de l'habitat.*
- *Politique du logement d'intérêt communautaire.*
- *Action en faveur du logement des personnes défavorisées par les opérations d'intérêt communautaire.*
- *Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.*
- *Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.*
- *Création, aménagement, entretien et gestion de voiries ou de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.*
- *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.*
- *Actions en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés).*

1 Fiche-action présentée en annexe

Communauté de communes de l'ARPAJONNAIS (CCA)

14 communes autour d'Arpajon (91)

La CCA compte **64 800** habitants, **26 250** logements, plus de **20 000** emplois et de **4 000** établissements tertiaires. Le taux de pauvreté est de **9%** et **79%** des ménages sont imposés. (source : INSEE, 2012)

Engagements	ABSENT
-------------	---------------

Formation sensibilisation	PARTIEL
---------------------------	----------------

Les actions de formation vers les agents sont prévues. (*actions 27, 31, 36 et 38*)
 Les actions de formation vers les professionnels du bâtiment sont prévues. (*action 4*)
 Pas d'actions spécifiques vers les habitants, mais la création d'un espace d'information permanent est prévue.

Mise en place de structures	ATTEINT
-----------------------------	----------------

Création prévue d'un espace d'information permanent (*action 6*) et des permanences sur le territoire (*action 5*)
 Création prévue d'un poste de responsable énergie (*action 29*)

Aides financières ou opérationnelle	PARTIEL
-------------------------------------	----------------

Aide opérationnelle (diagnostic et établissement du programme de travaux) et financière (complément du plan de financement) prévue dans l'OPAH au bénéfice des ménages en précarité énergétique (*action 3*)

Production EnR	PARTIEL
----------------	----------------

Une étude de faisabilité pour raccorder une ZAC au réseau de chaleur a donné un verdict de non-pertinence ; projet de réessayer pour une école. (*action 7*)
 Élaboration prévue d'un programme de développement des ENR, départ de 0 : étude du potentiel et élaboration du cahier des charges. (*action 7*)

Suivi consommations	PARTIEL
---------------------	----------------

Limité au patrimoine de la CC, mis à part le suivi des consommations des ménages en précarité énergétique aidés dans le cadre de l'OPAH.

Travaux d'isolation	PARTIEL
---------------------	----------------

Au stade de projet sur le patrimoine de la CC.
 Pour les habitants, ne concerne que les logements des ménages en précarité énergétique aidés dans le cadre de l'OPAH.

Travail sur outil d'aménagement	ATTEINT
---------------------------------	----------------

Intégration des objectifs climat-énergie dans le ScoT (*action 2*)
 Intégration des démarches d'urbanisme exemplaire pour les ZAC (*action 1*)

Outils de suivi

ATTEINT

Indicateurs de suivi et de résultats indiqués sur les fiches action
Organisation du suivi du PCET (action 36) avec édition de bilans
Mise à jour annuelle du bilan carbone patrimoine et services . (action 37)

Point fort : Une réflexion sur la densification et une fiche action consacrée aux outils de suivi.

PCET dont les actions sont orientées selon 4 axes : **1) « Construire le territoire de demain » où l'on trouve les actions sur le bâti du territoire et celles sur les documents d'urbanisme, les actions de sensibilisation des habitants et le programme EnR ; 2) « Promouvoir les modes de production et de consommation sobres en carbone » sur les achats avec des actions vers les entreprises, sur les pratiques agricoles et la gestion des déchets ; 3) « Développer les mobilités durables » axé sur les transports en commun, mes mobilités alternatives et aussi les transports de marchandises ; 4 « Intégrer le DD dans les pratiques de la CCA » où l'on trouve les actions en faveur de la réduction des consommations énergétique de la collectivité en plus de la politique d'achat et des déplacements propre à la collectivité.**

- Le poste de responsable énergie et les structures d'information au public sont prévues. Notre critère « création de structures » est donc atteint à 100%
- Pour une fois, les démarches d'urbanisme apparaissent dans le PCET, en actions 1 et 2. Travail sur les ZAC, et une réflexion sur la densification.
- La communauté s'est intéressée aux réseaux de chaleur, même si une première approche s'est conclue par un abandon du projet pour non pertinence, ce type de solution est encore envisagé.
- Une fiche action (n° 36) est consacrée au suivi des actions du PCET ; les fiches actions sont bien faites et constituent la base d'un outil de travail.
- Il est prévu de mettre à jour annuellement le bilan carbone (n°37) patrimoine et services.

Les principales compétences de la CCA ayant un lien avec le PCET

Aménager le Territoire

- *Aménagement de l'espace communautaire, politique du logement social et aire d'accueil des gens du voyage*

Améliorer les infrastructures routières et les équipements

- *Voirie d'intérêt communautaire, éclairage public, signalisation lumineuse tricolore, équipements*
- *Création, aménagement et entretien des voiries permettant d'accéder aux équipements communautaires, aux zones d'activités économiques, aux gares RER et à leur parking. Gestion des voies assurant les liaisons entre communes, de l'éclairage public et de la signalisation horizontale, verticale et tricolore.*

Accompagner les plus fragiles

- *Action sanitaire et sociale : Petite Enfance, Accès au Droit, Prévention Spécialisée, personnes vulnérables*

Relever les enjeux du développement durable

- *Aménagement équilibré et concerté du territoire.*
- *Développement des liaisons douces, les transports en commun et soutenir un habitat durable complètent l'action communautaire en faveur du cadre de vie. Participer à la création et à la promotion des circuits de randonnées de l'Arpajonnais. Mettre en valeur le patrimoine.*

Communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE

14 communes autour de Massy (91)

Europ'Essonne compte **152 400** habitants, **65 000** logements, et **75 300** emplois.
Le taux de pauvreté est de **10%** et **79%** des ménages sont imposés. (source : INSEE, 2012)

PCET très succinct : une trentaine de pages. 11 fiches actions. 2 concernent le bâtiment.

Engagements

ABSENT

Pas d'engagements.

Formation sensibilisation

PARTIEL

La formation du personnel d'Europ'Essonne et des élus aux gestes éco-responsables est programmée :
« Responsabilisation des agents » (action 11)

Mise en place de structures

ABSENT

Existantes : conseillé info-énergie assurant des permanences sur chaque commune.
Pas d'action.

Aides financières ou opérationnelle

ABSENT

Pas d'action.

Production EnR

ABSENT

Pas d'action.

Suivi consommations

PARTIEL

Limité au patrimoine d'Europ'Essonne, et ne concernant pas le chauffage : mise en place de thermomètres,
de dispositifs de coupure automatique (détecteurs de présence et minuteries)
« Économies d'énergie avec des investissements simples » (action 7)

Travaux d'isolation

PARTIEL

Limité au patrimoine d'Europ'Essonne, sur ses bâtiments les plus énergivores, et au stade de l'étude :
« Économies d'énergie par l'isolation et le choix des systèmes de chauffage » (action 8)

Travail sur outil d'aménagement

ABSENT

Pas d'action

Outils de suivi

ABSENT

1 indicateur prévu par action, mais pas de processus de suivi établi.

Les principales compétences d'Europ'Essonne ayant un lien avec le PCET

compétences obligatoires

Aménagement de l'espace communautaire

Organisation des transports urbains (compétence transférée en bloc).

Politique de la ville

CAE² a adhéré à Atout PLIE Nord Ouest 91, et a mutualisé les maisons de l'emploi présentes sur le territoire. 3 Maisons Intercommunales de l'Emploi sont à disposition des habitants du territoire : à Massy, Longjumeau et Chilly-Mazarin.*

** Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi*

compétences optionnelles

Transports :

Déplacements urbains, de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Transports de personne, à travers notamment la "navette"

Communauté d'agglomération EVRY CENTRE ESSONNE (CAECE)

Bondoufle, Courcouronnes, Évry, Ris-Orangis, Lisses et Villabé (91)

La CAECE compte **114 500** habitants, **45 700** logements, près de **67 000** emplois et de **10 000** établissements tertiaires. Le taux de pauvreté est de **20%** et **67%** des ménages sont imposés. (source : INSEE, 2012)

Engagements

PARTIEL

Pas d'engagements chiffrés

Urbanisme et aménagement : avoir un référentiel de l'aménagement durable et intégrer les enjeux climat-énergie dans les documents de planification urbaine, promouvoir un bâti HQE. (y.c. tertiaire)

Bâtiment : inciter à la rénovation énergétique.

Énergie et air : développer les EnR et étendre le réseau de chaleur.

Formation sensibilisation

ATTEINT

Action dans le cadre du PLH (*action C1*)

Action spécifique envers le tertiaire privé (*action E1*) *Fiche-action présentée en annexe²*

Communication prévue du suivi des indicateurs.

Communication de l'action de la CA en Afrique. (énergie solaire)

Mise en place de structures

ATTEINT

Existantes : Agence Locale de l'Énergie Évry et un pôle Énergie au sein de la direction de l'habitat.

Participation à la plate-forme départementale pour la rénovation énergétique (CG)

Plan Énergie Patrimoine dans le cadre du PLH (*action C1*)

Aides financières ou opérationnelle

PARTIEL

Aide opérationnelle aux copropriétés prévue dans le PEP du PLH (*action C1*)

Production EnR

PARTIEL

Fait l'objet d'un objectif stratégique comportant 2 actions :

Étude des potentiels (*action D1*)

Extension et verdissement des réseaux de chaleur (*action D2*)

Thématique présente dans les différents référentiels, notamment ceux ayant trait à l'aménagement.

Suivi consommations

PARTIEL

Patrimoine communautaire : mise en place d'un suivi des fluides (*action F3*)

Territoire : action ciblée vers le tertiaire privé (*action E1*)

Travaux d'isolation

PARTIEL

PLH existant (habitat social, copropriétés, foyers)

Limité au patrimoine communautaire : création d'un référentiel pour le neuf (*action F2*). Pas de programme de travaux sur l'existant dans le cadre du PCET.

² Fiche-action présentée en annexe

Travail sur outil d'aménagement

ATTEINT

Le premier objectif stratégique est d'intégrer les critères environnementaux aux documents de planification urbaine. 3 actions.

La création d'un référentiel de l'aménagement durable (*action A1*)

La création d'un référentiel de l'aménagement et de la construction durable (*action A2*)

Fixer des objectifs environnementaux dans les documents de planification urbaine (*action A3*)

Dans ces 3 actions, la rénovation énergétique et le recours aux EnR figurent.

Outils de suivi

ATTEINT

Indicateurs sur les fiches action. Le chargé de mission de l'élaboration du PCET serait chargé du suivi des indicateurs.

Point fort : S'être doté de structures et de référentiels

Les principales compétences de la CAECE ayant un lien avec le PCET

L'aménagement du territoire

Les transports et déplacements

L'environnement

La gestion des déchets

L'habitat

Communauté d'agglomération des LAC DE L'ESSONNE (CALE)

Grigny et Viry-Châtillon (91)

La CALE compte **58 934** habitants, **23 779** logements, plus de **15 000** emplois et de **3 700** établissements tertiaires. Le taux de pauvreté est de **29%** et **62%** des ménages sont imposés. (source : INSEE, 2012)

Émission de GES : 212 000 teq CO₂. 35% dûs aux déplacements, 33% à l'habitat et 26% au tertiaire. Les actions sont classées dans 4 thèmes dont le 1^{er} est la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment, où nous trouverons la plupart des projets concernant nos thématiques. Le 2^{ème} thème est celui des déplacements, le 3^{ème} est l'adaptation au changement climatique où l'on trouve des thématiques d'aménagement (îlots de chaleur, imperméabilisation des surfaces, gestion de l'eau à la parcelle). Enfin, le 4^{ème} thème s'attache à l'exemplarité des collectivités et compte une action sur les bâtiments.

Un cinquième « thème » présente non des actions mais 2 fiches 'partenaires' consacrées l'une à l'OPIEVOY, l'autre à la SNI, les 2 bailleurs impliqués dans les opérations de rénovations urbaine (respectivement, la Grande Borne et les Coteaux de l'Orge)

Engagements

ABSENT

Formation sensibilisation

PARTIEL

- les habitants

Action 1.2 « Réaliser des études thermographiques aériennes/terrestres à l'échelle des zones non couvertes par la géographie prioritaire et des zones d'activité. »

Ce programme de thermographies a pour objectif d'inciter les habitants à mettre en œuvre la rénovation thermique de leur logement, et vise plus particulièrement la partie du territoire non incluse dans un PRU ; l'action sera articulée avec la mise en place d'un guichet unique (**action 1.1**), et avec la création d'un observatoire des copropriétés (**action 1.3**). Financement de la CALE à hauteur de 27000€ et réalisation de la campagne prévue en 2016.

Action 1.10 « Mettre en place un programme pédagogique pour mobiliser le grand public. »

Des animations sur les sujets du développement durable existent déjà. Le but de ce programme est d'identifier les projets, les compétences et les acteurs, dont ceux du guichet unique (**action 1.1**).

Financement prévu par la CALE de 1200 € en 2015 et financement de la Région, montant non défini.

- le personnel communal et communautaire

Pas d'action spécifiquement dédiée, mais l'**action 1.4** sur l'évolution des documents d'urbanisme prévoit une formation dans les services concernés et l'**action 4.6** mettant en place un plan pluri-annuel de rénovation du patrimoine inclut l'information régulière de l'ensemble du personnel de l'avancement du projet et des gains de consommation induits.

- les professionnels du bâtiment

Action 1.7 « Intégrer dans les cursus de formation du CFP un parcours performance énergétique à destination des professionnels en activité et des personnes en parcours d'insertion. »

La CALE gère un Centre de Formation et de Professionnalisation où elle pourra héberger des formations de la CAPEB. La cible est d'une part les artisans du bâtiment locaux, et d'autre part des personnes en cours d'intégration économique. Pas de financement, ni de personnel, pour cette action.

Mise en place de structures

ATTEINT

Existantes : plate-forme de la rénovation énergétique « Rénover malin » du CD91

Action 1.1 « Mettre en place un guichet unique pour l'information et l'accompagnement des habitants. »

Au stade de l'étude de faisabilité, l'ouverture du guichet prévue en 2016 ; Piste de financement : ADEME

Action 1.3 « Création d'un observatoire des charges (bailleurs/copropriétés) et d'identification de la précarité énergétique »³

Action initiée (données sur le lgt social et les copropriétés, suivi social du CCAS) ; le but est de réunir les données dans une base, avec SIG, qui intégrera un suivi des charges, un suivi de la performance énergétique des travaux de rénovation. Piste de financement : ADEME

Action 1.5 « Mettre en place un SLIME (Système Local d'Intervention pour la Maîtrise de L'Énergie) » Prévu pour 2016 (*action 1.9*) avec étude de faisabilité en 2015. Le financement fait défaut à ce jour.

Aides financières ou opérationnelle

PARTIEL

Action 1.5 « Mettre en place des outils d'accompagnement des ménages résidant dans des habitats non couverts par l'ANRU.

Soutien technique et estimation des travaux en complément l'apport du guichet unique (**action 1.1**), le tout à prendre en charge par le programme « Habiter mieux »

Production EnR

PARTIEL

Action 1.11 « Réaliser un Schéma directeur de l'énergie »

Au stade de la préfiguration, il sera réalisé courant 2016. Pas de financement défini. Moyens humains définis (1 pilote CALE et des référents).

Action 1.12 « Poursuivre le développement de la géothermie profonde sur les 2 villes »

Au stade de l'étude en 2015. 2016 devrait voir les forages et les raccordements aux réseaux (2 réseaux de chaleur à Grigny : la Grande Borne et Grigny 2). L'investissement est défini (32.5 millions) et le financement s'oriente vers les fonds de chaleur, l'ANAH (copropriété) le FEDER et l'ANRU.

Suivi consommations

ABSENT

Pas d'action dédiée mais l'**action 1.3** sur l'observatoire des copropriétés, l'OPAH de Grigny (**action 1.5**), l'**action 1.8** sur les objectifs de performance énergétique du bâti ainsi l'**action 4.6** sur le bâti propre aux collectivités comportent chacune une ébauche de suivi des consommations. (mesure avant travaux/après travaux).

Travaux d'isolation

PARTIEL

La plupart des actions de communication et d'aide opérationnelle vise à inciter les habitants à rénover leur logement. L'**action 1.8** fixera des objectifs de performance énergétique pour les opérations de construction et de rénovation. Cette action est en phase de projet, sans financement.

Des OPAH seront mise en place à Viry à Port Aviation et au Plateau (zones pavillonnaires) et à Grigny au Village et aux Blancs-Manteaux (centre ville) dans le cadre de l'**action 1.5** dont la piste de financement est le programme « Habiter Mieux » de l'ANAH.

En interne, l'**action 4.6** fixe un plan pluriannuel de rénovation du patrimoine des collectivités.

Travail sur outil d'aménagement

PARTIEL

Action 1.4 « Intégrer le développement durable dans l'évolution urbanistique du territoire et la conception des projets d'aménagement. »

Action 1.6 « Élaborer le SCOT avec intégration des objectifs énergie-climat. »

Pas d'évolution des PLU mais un cahier de prescriptions est élaboré pour être annexé aux PLU.

Le SCOT donnera des orientations pour que les documents d'urbanisme opérationnel (ZAC, lotiss^{nts}) intègrent des mesures d'adaptation (espaces verts, emprise au sol des bâtiments)

Outils de suivi

ATTEINT

Chaque fiche des indicateurs de 4 types : réalisation, impacts, objectifs et gains GES.

Action 4.9 « Assurer le suivi, l'évaluation et la continuité du PCET dans le cadre de la réforme territoriale »

3 Fiche-action présentée en annexe

NB : Grigny rejoindra Evry-Centre-Essonne et Viry-Châtillon Les Portes de l'Essonne.

Pour ce faire, cette action prévoit des rencontres avec les autres EPCI engagées dans un PCET (Evry-Centre-Essonne a transmis le sien pour avis, et celui des Portes de l'Essonne est en cours d'élaboration)

Points forts : l'observatoire des copropriétés et de la précarité énergétique, l'ambition du projet de SLIME, le souci de toucher les habitants ne bénéficiant pas de programme d'aide et l'intention de mettre en place une politique de mesure des consommations avant et après travaux.

Point faible : plusieurs fiches où le financement n'est pas traité.

Les compétences de la CALE

Compétences obligatoires :

- le développement économique,
- l'aménagement du territoire,
- l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville.

Compétences optionnelles :

- la gestion du lac de Viry-Châtillon,
- la gestion de la patinoire intercommunale,
- l'entretien de la voirie,
- l'aménagement et le renouvellement de l'habitat,
- le traitement des eaux,
- la collecte et le tri des ordures ménagères,
- le développement des transports en commun.

Commune de LEVALLOIS-PERRET (92)

Levallois-Perret compte **64 654** habitants, **34 547** logements, plus de **56 000** emplois et de **10 000** éts tertiaires. Le taux de pauvreté est de 9% et 81% des ménages sont imposés. (source : INSEE, 2012)

Pas de fiches actions publiées (peut-être sont-elles destinées uniquement au suivi ?). Le plan d'action est assez détaillé pour se faire une idée partielle. (indique par action les pilotes et les partenaires, l'état de maturité, les indicateurs d'avancement et de résultat) TSVP pour détail axes.

Engagements	ABSENT
-------------	--------

Formation sensibilisation	SAILLANT
---------------------------	----------

- pour tout public dans la publication et sur le site de la ville (actions 4.1 et 4.2 de l'axe 1)
- pour le personnel (éco-gestes) (action 4.5 de l'axe 1)
- pour les acteurs socio-économiques de la ville prévue (actions 4.3 et 4.4 de l'axe 1)
- Thermographie et conseil en énergie et maintenance des installations (actions 1.2 et 1.3 de l'axe 2)

Mise en place de structures	SAILLANT
-----------------------------	----------

Une équipe technique pour le PCET et un comité de pilotage annuel (actions 1.1 et 1.2 de l'axe 1)
Pôle d'expertise et conseil en énergie et maintenance des installations (action 1.3 de l'axe 2)

Aides financières ou opérationnelle	ABSENT
-------------------------------------	--------

Production EnR	PARTIEL
----------------	---------

Extension du réseau de chauffage urbain et nouveau réseau de froid (actions 3.4 et 3.5 de l'axe 2)

Suivi consommations	PARTIEL
---------------------	---------

- Action sur le patrimoine de la ville uniquement
- optimisation de l'occupation des équipements sportifs (action 2.1 de l'axe 2)
 - suivi de consommation (action 2.2 de l'axe 2)
- Réflexion sur les smartgrids (action 2.3 de l'axe 2)

Travaux d'isolation	PARTIEL
---------------------	---------

Action sur le patrimoine de la ville uniquement (action 3.1, 3.2 et 3.3 de l'axe 2) : Rénovation des bâtiments écoles et des bâtiments administratifs et du parc OPH.
Rien de prévu pour les propriétaires et pour le tertiaire privé, à part le développement de la végétalisation des toitures.

Travail sur outil d'aménagement	ABSENT
---------------------------------	--------

Ecoquartier en projet dans le quartier Eiffel.

Outils de suivi	SAILLANT
-----------------	----------

Le pilotage du PCET fait l'objet d'un axe. (Axe 1) dont une action prévoit la création d'un tableau de bord de suivi des indicateurs (action 2) avec rédaction de rapport annuel.

Point fort : L'équipe mise en place pour le soutien du PCET, qui est chargée d'identifier les chargés de mission PCET des territoires limitrophes.

Communauté d'agglomération du MONT VALÉRIEN (CAMV)

Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes (92)

La CAMV compte **217 548** habitants, **95 226** logements, plus de **160 000** emplois et de **20 000** établissements tertiaires. Le taux de pauvreté est de **12%** et **75%** des ménages sont imposés. (source : INSEE, 2012)

Bilan carbone : 1000 ktCO₂e ; part résidentiel 235 ktCO₂e (23%) ; part tertiaire 280 ktCO₂e (28%)

Consommation énergétique : 360 ktep ; part du bâti résidentiel 34% part du bâti tertiaire dont 41% (chiffres 2008)

Les quatre PCET ont été réalisés conjointement. Il s'agit d'une révision pour Nanterre, qui a un PCET depuis 2007 et une démarche volontaire pour Suresnes, moins de 50 000 habitants. Ils comptent 7 axes (voir en fin de fiche) et 47 actions, dont 25 sont mutualisées.

Nanterre : 90000 habitants sur 1220 ha - PCET en 2007 - 54% de logements sociaux

Rueil : 79000 habitants sur 1454 ha - Agenda21 en 2007 - 24% de logements sociaux

Suresnes : 46000 habitants sur 3790 ha - Démarche éco-exemplaire en 2009 - 35% de lgts sociaux

Bâti résidentiel de la CA (23% des éGES et 34% des consommations d'énergie selon le BEGES) : La période de construction la plus représentée est 1953-1974. (collectif comme individuel, social comme privé)

Le collectif est très majoritaire (plus de 80%), et principalement locatif, à part égale en nombre de logements entre social et privé (2/5^e chaque). Tendance inverse pour l'individuel : 4/5^e de propriétaires occupants, construits plutôt entre 1915 et 1953.

Bâti tertiaire (28% des éGES et 41% des consommations d'énergie selon le BEGES) :

près de 84 500 emplois à Nanterre, 48 500 à Rueil et 28 500 à Suresnes (chiffres INSEE de 2010).

Engagements

ABSENT

Formation sensibilisation

ATTEINT

Personnel territorial : sa formation est dévolue aux communes, qui sensibiliseront également les occupants de leur parc bâti (écoles, crèches, éts sportifs). Le personnel de la CAMV n'apparaît pas.

Logement : Nanterre et Rueil se chargent de les informer sur le PCET, et ont chacune une démarche *famille à énergie positive*. L'action de la CAMV pour communiquer sur son PCET s'ajoutera aux actions des communes.

Logement social : Les 3 communes envisagent de travailler avec les bailleurs sociaux pour encourager la rénovation énergétique. Suresnes y ajoute l'incitation à s'équiper de smartgrids.

Tertiaire : La CAMV se charge du conseil aux entreprises et de leur implication dans le PCET. Elle organisera des réunions ciblées (commerces et services). Suresnes va inciter les entreprises de son territoire à former son personnel aux écogestes et à s'équiper de smartgrids.

Professionnels du bâtiment : Rueil et Nanterre envisagent de créer un réseau d'entreprises RGE.

Mise en place de structures

ATTEINT

Économe de flux : Existant à Nanterre (Service énergie), Rueil l'a désigné à lors de la mise en place de ce PCET.

La CAMV met en place un SLIME sur 2015-2020, qui fait l'objet d'une fiche action. Nanterre associe le Service énergie et le CCAS et vise aussi cette labellisation.

Territoire : Nanterre offre un relais info-énergie (2007) ; Rueil étudie la possibilité de monter pour 2016 une plateforme locale de la rénovation énergétique avec l'association Thermie, déjà présente sur son territoire et soutenue par la ville.

Aides financières ou opérationnelle	PARTIEL
La CAMV recherchera les aides pour les ménages (par l'intermédiaire du SLIME) et le tertiaire privé. Nanterre fournira des conseils à ses habitants pour la rénovation énergétique et Rueil dégrève la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les travaux de performance énergétique (50%)	
Production EnR+R et réseaux de chaleur	ATTEINT
<u>Patrimoine</u> : Nanterre pose des panneaux solaires sur le toit des bâtiments communaux quand c'est possible. Rueil étudie les potentialités en énergie solaire, en pompes à chaleur éventuellement géothermique et en chaudière biomasse pour ses services. Suresnes a aussi l'intention de recourir aux EnR sur son patrimoine. <u>Territoire</u> : La CAMV lance des études de potentialité des EnR (géothermie, biomasse, solaire) et va impliquer les réseaux publics et privés, les aménageurs et les collectivités dans un groupe de travail. Suresnes rendra obligatoire le raccordement des immeubles collectifs au réseau de chaleur.	
Suivi consommations	PARTIEL
<u>Patrimoine</u> : Nanterre s'équipe du compteur communiquant GAZPAR, à réduire son patrimoine de 20000m ² . Rueil vise à supprimer les chauffages d'appoint dans les locaux de son patrimoine, à passer des chaudières fuel au gaz, à poser des détecteurs de mouvement, à prévoir dès la conception des bâtiments neufs les problématiques de la maintenance (diffuser les bonnes pratiques et établir un contrat de maintenance). Développer des contrats tels que CPE et les CREM (contrats de réalisation exploitation maintenance). Réaliser des audits thermiques et le suivi des consommations. Suresnes programme des audits thermiques et le suivi des consommations par bâtiment, et projette le remplacement des équipements de chauffage avec changement d'énergie en abandonnant le fuel. <u>Territoire</u> : les communes sont moins entreprenantes : information, sensibilisation et incitation vers le résidentiel privé et le tertiaire privé, la CAMV se chargeant du travail avec les bailleurs.	
Travaux d'isolation et de rénovation thermique	PARTIEL
<u>Patrimoine</u> : Nanterre vise le BBC pour les réhabilitations et le BEPOS pour le neuf dans le patrimoine communal. Rueil vise le BEPOS pour le neuf ou au moins la RT2012 augmentée de 20% et envisage des travaux ponctuels de réhabilitations lourdes. Suresnes vise le BEPOS pour le neuf ou une RT2012 augmentée. <u>Logement</u> : A Nanterre, assistance aux travaux pour les ménages identifiés en précarité énergétique.	
Travail sur outil d'aménagement	ATTEINT
La végétalisation des dalles, des toitures et façades est facilitée dans les PLU des 3 communes. De plus, Nanterre incite au recours aux EnR et au raccordement aux réseaux de chaleur dans son PLU et Rueil et Suresnes obligent à gérer les eaux pluviales à la parcelle.	
Outils de suivi	SAILLANT
La gouvernance du PCET fait l'objet d'un axe 0 qui s'ajoute aux 7 autres. Il compte 4 fiches-actions mutualisées. La mise en place du PCET fait l'objet de la première, le suivi et l'évaluation celui de la deuxième, la définition du plan de communication en troisième et enfin la création de groupes d'échanges thématique entre les collectivités clôt cet ensemble. Cette dernière fiche concrétise bien la volonté des collectivités de travailler de conserve.	

Points forts :

- La volonté de faire travailler ensemble les 4 collectivités, les collectivités et leurs partenaires, les services des collectivités.
- Les fiches actions, complètes et opérationnelles

Points faibles :

- Les engagements chiffrés globaux de la CAMV ne sont pas affichés
- Le programme sur le bâti résidentiel privé et sur le bâti tertiaire privé semble timide par rapport à l'importance de ces secteurs

Les compétences de la communauté d'agglomération du Mont-Valérien

Développement Économique

Aménagement de l'espace communautaire

Équilibre social et habitat

Politique de la ville

Développement durable

Culture et Sport

Assainissement

Élimination des déchets

Action sociale

Développement des pratiques culturelles et sportives

Gestion du dispositif Autolib'

Éclairage public

Commune de MONTREUIL
membre de l'EPCI Est Ensemble (93)

Montreuil compte **103 520** habitants, **46 417** logements, plus de **51 500** emplois et de **13 200** établissements tertiaires. Le taux de pauvreté est de **26%** et **69%** des ménages sont imposés. (source : INSEE, 2012)

Engagements

émissions de GES : **-20%** minimum et aller au-delà des objectifs « 3x20 » en 2020.
part d'EnR : **20%** minimum dans l'énergie finale consommée d'ici 2020.

Efficacité énergétique : Viser la haute performance énergétique dans les constructions neuves et à encourager la réhabilitation thermique des logements anciens.

Subventionner l'installation de chauffe-eau solaires et chaudières bois par les particuliers et les copropriétés.

Formation sensibilisation

SAILLANT

Logement : action spécifique envers les bailleurs sociaux (*action 14*)
information et accompagnement des copropriétaires (*action 16*) et des familles (*action 16*)
accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique
animations en centres de loisir et antennes jeunesse. (*action 64*)
sensibilisation des propriétaires au moyen de la thermographie (*action 65*)
animation sur la transition énergétique (*action 68*)

Tertiaire : réduction des consommations (*action 36*) et encouragement de l'écoconstruction (*action 38*)

Patrimoine communal : formation et sensibilisation des agents. (Display) (*action 4*)

Sensibilisation des professionnels du milieu social et médical à la précarité énergétique (*action 24*)

Mise en place de structures

PARTIEL

Agence locale existante. Pas d'ouverture de poste de responsable énergie.

Aides financières ou opérationnelle

ATTEINT

Subvention à la réhabilitation du parc privé ancien pour les habitants du bas-Montreuil (OPAH) (*action 15*)
Conseil technique et orientation vers les dispositifs d'aides financières pour les copropriétaires (*action 16*)
Accompagnement opérationnel à l'autoréhabilitation (*action 21*)
Soutien des propriétaires occupants à revenu modestes pour la réhabilitation thermique. (*action 22*)
Subvention pour l'installation de chauffe-eau solaire et de chaudières performantes (*action 42*)

Production EnR

ATTEINT

Patrimoine communal : Sur le patrimoine municipal, en particulier biomasse-énergie (*actions 40 et 41*)

Logement : Chauffe-eau solaires et chaudières performantes subventionnées pour les habitants (*action 42*)
Réseau de chaleur avec géothermie ou biomasse à l'étude (*action 43*)
Mise en place d'un « cadastre solaire » sur SIG (*action 44*)

Suivi consommations

PARTIEL

Patrimoine communal : Plan de réduction et de rationalisation des consommations (*actions 2 et 3*)

Logement : Accompagnement des ménages modestes (*action 23*)
Mise en place d'un SIG pour cartographier l'occurrence d'îlots de chaleur urbains (*action 45*)

Travaux d'isolation

PARTIEL

Patrimoine communal : Plan pluriannuel pour le patrimoine de la ville (*action 1*)

Logement : Anticiper la RT2020 pour les logements neufs (*action 17*)

Travail sur outil d'aménagement

ABSENT

Écoquartier sur quartier « Bel Air grands Pêchers »

Outil de suivi

ATTEINT

Indicateurs dans les fiches-action et très complets

Création d'un observatoire des engagements de d'agenda 21 et du PCET (*action 67*)

Points forts : Les accompagnements opérationnels des habitants, les SIG cadastre solaire et îlots de chaleur urbains et l'observatoire des engagements de l'agenda 21 et du PC

Commune d'AULNAY-SOUS-BOIS (93) (93)

Aulnay compte 77 032 habitants, 29 659 logements, près de 29 000 emplois et de 5 500 établissements tertiaires. Le taux de pauvreté est de 25% et 61% des ménages sont imposés. (source : INSEE, 2012)

Pas de fiches actions publiées

Engagements PARTIEL

Rénovation de logements rythme global **2,5 %/an** dont : logement social soc. 3,5 %/an ;
collectif privé 2,2 %/an ;
individuel 3 %/an ;

Rénovation du tertiaire **3,5 %/an** dont 4 %/an pour le tertiaire public.

Les objectifs qu'affiche le PCET ne comprend ni l'efficacité énergétique, ni de la part des énergies renouvelable dans les consommations.

Formation sensibilisation SAILLANT

Les actions de formation vers les agents sont prévues.

Les actions de formation vers les professionnels du bâtiment sont prévues.

Les actions de formation vers les habitants sont prévues, y compris les copropriétaires.

Les actions de formation vers les commerçants sont prévues.

Mise en place de structures SAILLANT

Création d'un poste dédié aux économies de flux dans la collectivité.

Soutien à l'installation d'une ALE.

Soutien à la mise en place d'un réseau de professionnels.

Aides financières ou opérationnelle PARTIEL

Plan de sauvegarde des copropriétés dégradées.

Aide opérationnelle ; DPE pour les petites copropriétés.

Aides financières prévues aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables.

Pas d'aide prévue à la rénovation des logements.

Production EnR SAILLANT

Production déjà existante (géothermie et réseau de chaleur)

Exemplarité en matière d'équipement en énergie solaire prévue pour les bâtiments municipaux.

Développement prévu pour les habitants et les commerçants de la géothermie, de la biomasse, des PAC, du solaire et de l'éolien. Développement prévu des réseaux de chaleur.

Suivi consommations ATTEINT

Exemplarité prévue pour les bâtiments municipaux

Incitation vers les commerçants et les habitants à l'équipement en compteurs communicants, à la réduction des températures dans les locaux, à l'utilisation des multi-prises à économie d'énergie.

Obtention des données de comptage de la part des concessionnaires.

Travaux d'isolation	PARTIEL
---------------------	----------------

Plan de rénovation du patrimoine de la ville.

Rénovation de l'habitat : dans le cadre de la rénovation urbaine du Quartier Nord ; d'un PLH à lancer ; d'un plan de rénovation des copropriétés dégradées.

Pas d'action spécifique prévue vers l'habitat individuel.

Travail sur outil d'aménagement	ATTEINT
---------------------------------	----------------

Les mobiliser pour favoriser le développement des réseaux de chaleur.

Outils de suivi	ABSENT
-----------------	---------------

Point fort : Aucun public oublié en ce qui concerne la formation et la sensibilisation

Point faible : Ni fiches actions, ni indicateurs, ni dispositif de suivi du PCET

Commune de SAINT-DENIS
membre de l'EPCI Plaine Commune (93)

Saint-Denis compte **108 274** habitants, **46 048** logements, près de **78 000** emplois et **10 000** établissements tertiaires. Le taux de pauvreté est de **35%** et **52%** des ménages sont imposés. (source : INSEE, 2012)

Engagements SAILLANT

émissions de GES : **-9%**

Formation sensibilisation PARTIEL

Le 1^{er} objectif du PCET est la meilleure maîtrise des consommations énergétiques du patrimoine municipal et comprend la diffusion d'un guide des éco-gestes à diffuser dans les groupes scolaires (*action 1.3*)

Le 5^{ème} objectif stratégique du PCET de Saint-Denis est d'informer et de sensibiliser chacun aux enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air. 2 actions s'appliquent au bâtiment :

- La sensibilisation des agents aux pratiques plus sobres en énergie (*action 5.1*)
- La sensibilisation au climat et à l'énergie dans les groupes scolaires (*action 5.2*)

Mise en place de structures PARTIEL

Agence locale existante

Poste d'ingénieur Énergie-Eau existant

Désigner et former un référent pour l'intégration des EnR dans les projets municipaux. (*action 4.1*)

Projet de SLIME (*projet 5.4*)

Aides financières ou opérationnelle PARTIEL

Par le biais de la SLIME, en projet (*projet 5.4*), de l'ALEC existante et de la communauté d'agglomération.

Production EnR PARTIEL

Le 4^{ème} objectif stratégique du PCET de Saint-Denis est de contribuer au développement des sources d'énergies renouvelable, en intégrant la production d'énergie renouvelable aux futurs projets de bâtiments municipaux (*action 4.1*)

Suivi consommations PARTIEL

La meilleure maîtrise des consommations énergétiques du patrimoine municipal est le 1^{er} objectif du PCET de Saint-Denis. Il prévoit de :

- Se doter d'une base de donnée des bâtiments municipaux (*action 1.1*)⁴
- Mettre un référentiel d'usage des équipements à disposition de tous (agents communaux, directeurs d'école, enseignants, agents dans les groupes scolaires) (*action 1.3*)

Travaux d'isolation PARTIEL

Le 1^{er} objectif du PCET, la meilleure maîtrise des consommations énergétiques du patrimoine municipal, prévoit de poursuivre des travaux d'amélioration énergétique du bâti existant (*action 1.2*) et la réalisation, déjà engagée, de bâtiments à haut niveau de performance énergétique (*action 1.4*)

Travail sur outil d'aménagement ABSENT

4 Fiche-action présentée en annexe

Outil de suivi**ATTEINT**

Il est prévu un tableau de bord qui intégrera les indicateurs définis dans les fiches action. Les indicateurs seront régulièrement mis à jour et périodiquement analysés pour déterminer le degré d'avancement des actions et procéder éventuellement à des ajustements.

Commune d'AUBERVILLIERS
membre de l'EPCI Plaine Commune (93)

Aubervilliers compte **77 032** habitants, **31 014** logements, **29 000** emplois et **7 600** établissements tertiaires. Le taux de pauvreté est de **40%** et **48%** des ménages sont imposés. (source : INSEE, 2012)

Consommation d'énergie sur le territoire : 88 240 tep (année 2009) tertiaire : 63% résidentiel 33%

Pas de thématique bâtiment dans les thématiques prioritaires du PCET.

Engagements

Pas d'objectif affiché (réduction des GES, production d'EnR ou amélioration de l'efficacité énergétique)

Formation sensibilisation

ATTEINT

Des actions classiques comme la campagne Eco-Gestes (*action 13*) et la démarche « Famille à énergie positive » (*action 8*)

Volonté de mettre en avant les efforts réalisés par les copropriétés (*action 12*) et les entreprises (*action 13*) pour leur rénovation énergétique.

Des actions spécifiques sont prévues vers différents publics : les enfants et des jeunes (*actions 9 et 10*) ; les commerçants (*action 16*)

Mise en place de structures

ATTEINT

L'organigramme compte un gestionnaire de flux.

SLIME en projet (*action 14*)

Constitution d'une équipe d'ouvriers qualifiés pour conseiller les habitants (*action 15*)

Création d'une filière bois locale (*action 17*)

Un groupe de travail pour l'accueil de la COP21 (*action 28*)

Aides financières ou opérationnelle

PARTIEL

Conseils techniques aux habitants pour des petites actions d'amélioration des performances énergétiques de leur logement (*action 15*)

Amélioration de la qualité de l'air intérieur des logements : essai sur un échantillon d'habitants de proposer d'établir un diagnostic et en préconisant des mesures à prendre par les habitants (*action 19*)

Production EnR

PARTIEL

L'étude de vulnérabilité (page 31 et 32) écarte le photovoltaïque et l'éolien comme non pertinents ; Apprécie la compétitivité des pompes à chaleur par rapport au gaz, notamment pour le mode de chauffage individuel ; Note que les énergies de récupération seraient exploitables mais que la commune n'a pas la compétence déchet ; Et enfin, elle pointe que la biomasse serait intéressante mais que la filière à développer, ce qui serait bénéfique pour l'emploi ;

Les actions du PCET sont au stade des études de potentialité : raccordement aux réseaux de chaleur (*action 7*) et en interne (*actions 1.2.1 et 1.4.3*) et EnR sur les bâtiments municipaux (*action 1.4.1*) et les centres de vacances (*action 1.4.2*)

Suivi consommations

PARTIEL

Consommation énergétique des bâtiments communaux est répertoriée par bâtiment dans le bilan « Patrimoine et Compétences » pages 71 à 77.

7 actions sur les services : diagnostic énergétique des bâtiments (1.1.4) et suivi des consommations (1.1.5) puis installer des détecteurs de présence dans les lieux communs (1.1.6) et autonomiser le réglage du chauffage par bâtiment (action 1.2.2) et enfin remplacer les chaudières vétustes (action 1.1.3) remplacer les luminaires (action 1.1.7) et abandonner le chauffage au fioul (action 1.1.8)

Rien sur le territoire

Travaux d'isolation

PARTIEL

L'étude de vulnérabilité (page 23) indique que la plupart des logements d'Aubervilliers ne sont pas assez chauffés, aérés ou isolés, qu'en collectif privé, la part de chauffage collectif diminue.

En interne, l'action 1.1.1 les réhabilitations énergétiques sont au programme des travaux à venir.

Les programmes futurs viseront la HQE (action 1.1.2)

Sur le territoire, pour les habitants, est mis en place le « bricolage citoyen » pour accompagner des travaux simples d'amélioration de la performance énergétique des logements. (action 15)

1 action vers les commerçants pour les inciter à coupler des travaux d'isolation à leurs travaux de mise en accessibilité. (action 16)

Ces actions sont très modestes en regard des besoins exprimés dans l'étude de vulnérabilité.

Matériaux bio-sourcés

PARTIEL

Projet de création d'une filière bois locale (action 17)

Travail sur outil d'aménagement

PARTIEL

Sur le PLU : Favoriser la place du végétal et les continuités écologiques dans l'agglomération de façon à lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain (action 26)

Outils de suivi

ATTEINT

existant : tableaux + 3 fiches actions (actions 29, 30 et 31)

Point faible : sur le volet « bâtiment », un PCET qui ne présente pas d'engagements significatifs en termes d'actions à réaliser.

Communauté d'agglomération de PLAINE COMMUNE

Saint Denis, Aubervilliers, la Courneuve, Epinay sur Seine, l'Île St Denis,
Pierrefitte sur Seine, Saint Ouen, Stains, Villetaneuse (93)

Plaine Commune compte **411 367** habitants, **166 076** logements, près de **184 000** emplois et de **30 000** états tertiaires. Le taux de pauvreté est de **35%** et **52%** des ménages sont imposés. (source : INSEE, 2012)

Engagements

SAILLANT

Réduction des émissions de GES : -20 % en 2020 par rapport à 2005 répartis ainsi :

- 27 % dans le secteur résidentiel
- 21 % pour le déplacement des personnes
- 15 % pour le frêt
- 15 % pour le tertiaire (le parc immobilier de bureaux est assez récent)
- 7 % pour l'industrie (secteur peu représenté sur le territoire)

Formation sensibilisation

ATTEINT

Des actions devenues classiques de communication comme l'affichage des DPE dans les documents publicitaires de ventes de logement, (*action 19*) ; participation à Display®, (*action 23*)

La sensibilisation du public est étayée par des chartes (charte de réhabilitation du parc privé existant, *action 1*, charte Qualité Construction Tertiaire, *action 16*, charte Qualité Constructions neuves de logement, existante mais où le volet environnement-énergie sera actualisé *action 17*, charte Bois Construction Environnement, *action 18*) et par la mise en place de structures spécifiques (voir ci-dessous)

Un effort particulier est fait en direction du tertiaire : sensibilisation de ce public au moyen d'un partenariat avec la CCI, (*actions 11 et 15*) et action d'information consacrée aux baux verts, (*action 12*)

Mise en place de structures

ATTEINT

Structures pour l'information et la sensibilisation : Référentiel Technique pour le parc privé, (*action 1*) ; Club efficacité énergétique, (*action 5*)

Mise en place d'une Agence Territoriale de l'Énergie pour le parc privé (*actions 3 et 8*)

Ouverture de postes d'économies de flux dans la CA et dans les communes (*action 20*) et mise en place d'un réseau pour la gestion de l'énergie du patrimoine public (*action 21*)

Aides financières ou opérationnelle

PARTIEL

Soutien financier et technique des OPAH, plans de sauvegarde et PNRQAD (*action 2*)

Bailleurs sociaux : aide technique pour la rénovation énergétique des logements (*action 6*) et aide juridique pour les financements (*action 7*), aides pour l'installation de chauffe-eau solaires (*action 57*)

Pour les particuliers : conseils techniques du référentiel énergie (*action 1*) et conseils techniques pour l'installation de chauffe-eau solaires (*action 57*)

Production EnR

PARTIEL

Développer les raccordements au réseau de chaleur (*action 58*) ; projet de développement de la géothermie, de la méthanisation et de la micro-cogénération gaz. (*action 59*) ; étudier la possibilité de verdir le contrat d'approvisionnement électrique (*action 60*)

Des actions sont ciblées pour le tertiaire privé : favoriser le raccordement au réseau de chaleur (*action 14*) et lancement d'opérations pilote de développement d'EnR avec des entreprises volontaires (*action 13*)

Suivi consommations **PARTIEL**

Envisagé pour mettre en place des CEE (*action 9*): pour réduire la précarité énergétique (*action 4*)
Dans le cadre de l'administration exemplaire, diagnostic des consommations des bâtiments communautaires (*action 22*) avec élaboration d'un plan de réduction des consommations par bâtiment.

Travaux d'isolation **PARTIEL**

Ancien : OPAH, plans de sauvegarde et PNRQAD.

Travail sur outil d'aménagement **ABSENT**

Écoquartier en cours d'étude sur Saint-Denis (quartier Universeine) et Pierrefitte-sur-Seine (quartier Vallès)

Outil de suivi **ABSENT**

Indicateurs de suivi cités à chaque action ; un vague projet d'accompagnement des actions précédentes fait l'objet d'une action 63, non détaillée.

Les compétences de Plaine Commune

Développement urbain et social

Aménagement
Action foncière
Habitat
Rénovation urbaine et politique de la ville
Environnement

Développement économique et emploi

Promotion du territoire et relations avec les entreprises
Emploi et insertion
Développement local et tourisme
Recherche et enseignement supérieur

Espace public

Voirie, stationnement et déplacements
Parcs et jardins
Propreté et cadre de vie
Déchets ménagers
Assainissement

Transports

Culture et sport

Lecture publique (réseau des médiathèques)
Grands événements

Commune de SEVRAN
membre de l'EPCI Terre de France (93)

Sevrans compte **49 442** habitants, **17 353** logements, plus de **8 000** emplois et de **2 000** établissements tertiaires. Le taux de pauvreté est de **27%** et **58%** des ménages sont imposés. (source : INSEE, 2012)

Engagements **ATTEINT**

Émissions de GES : **-20%** par rapport à 2010 sur le territoire et **-25%** pour la commune.
Part d'EnR : Atteindre **23%** dans les consommations du territoire et **25%** pour celles de la commune.
Efficacité énergétique : **+20%** sur le territoire et **+25%** pour la commune.

Formation sensibilisation **ATTEINT**

Formation des agents et des élus (action 36)
Sensibilisation aux économies d'énergie et aux enjeux énergétique des habitants (actions 20 et 43), des commerçants (actions 43 et 44) et des entreprises (action 44)
Animation de réseaux bailleurs(amicales-habitants (action 21)
action vers les bailleurs sociaux : cahier des charges énergie-climat (action 23) et sensibilisation des gardiens (action 25)
Maisons et appartements témoin (action 22)

Mise en place de structures **ATTEINT**

Création d'une ALE prévue
Création prévue d'un service local pour l'intervention et la maîtrise de l'énergie (action 24)

Aides financières ou opérationnelle **PARTIEL**

Développements d'outils de financement innovants : tiers investissement (action 15-, CEE (action 16), financements participatifs (action 17) et éco-conditionnalité (action 18)

Production EnR **PARTIEL**

Audit de potentiel énergétique et gisement d'économies d'énergie (action 2)
Insertion d'EnR dans la politique énergétique patrimoniale de la ville (action 3)
Préexistence de réseau de chaleur et géothermie ; interconnexion prévue avec Aulnay (action 14)
Pas d'action prévue vers les habitants.

Suivi consommations **ATTEINT**

Audit de potentiel énergétique et gisement d'économies d'énergie (action 2)
Mise en oeuvre de l'efficacité énergétique dans la politique énergétique patrimoniale de la ville (action 3)
Intention de créer un outil de suivi des consommations du patrimoine de la ville (action 5) et création de groupe de travail sur les DSP (action 13)⁵
Identification des îlots de chaleur et de fraîcheur (action 39)

Travaux d'isolation **PARTIEL**

Limité au patrimoine de la ville (action 3-, avec expérimentation du CPE (action 4)

5 Fiche-action présentée en annexe

Travail sur outil d'aménagement

ATTEINT

Intégrer de nouveaux critères énergie-climat dans les documents de planification urbaine (*action 1*)

Outils de suivi

ATTEINT

Indicateurs de suivi et indicateurs d'évaluation dans les fiches-action qu'il est prévu de réunir dans un tableau de bord interne mis en place par la Direction Générale des Services Techniques.

Points forts : Action de sensibilisation envers le tertiaire, travail sur l'identification des îlots de chaleur et de fraîcheur et groupe de travail sur les DSP

Communauté d'agglomération de TERRES DE FRANCE (CATF) Sevrans, Tremblay-en-France et Villepinte (93)

La CATF compte **119 343** habitants, **42 609** logements, plus de **38 500** emplois et de **7 600** établissements tertiaires. Le taux de pauvreté est de **22%** et **63%** des ménages sont imposés. (source : INSEE, 2012)

Engagements	ATTEINT
Émissions de GES de -20% par rapport à 2011 sur le territoire et CATF part d'EnR : Atteindre 20 % dans les consommations du territoire efficacité énergétique : -20 % sur le territoire	
Formation sensibilisation	ATTEINT
<u>Logement</u> : La sensibilisation des habitants est programmée par le biais de la précarité énergétique (<i>action 02-06</i>) de la demande en rénovation dans le résidentiel (<i>actions 01-04 et 03-05</i>) ou le logement social (<i>action 03-04</i>), et la promotion des réseaux de chaleur (<i>action 03-06</i>) <u>Personnels</u> : La sensibilisation des agents communautaires fait l'objet de 2 actions (<i>action 05-02</i>) De plus, Il est prévu de travailler avec les villes de la CA (<i>action 03-01</i>)	
Mise en place de structures	PARTIEL
Création d'une ALEC prévue (<i>action 03-07</i>) Pas d'ouverture de poste de responsable énergie.	
Aides financières ou opérationnelle	ATTEINT
Accompagnement des ménages en précarité énergétique (<i>action 02-06</i>) A l'étude : création d'une structure d'avance de fond pour les travaux de rénovation à l'étude pour les copropriétés (<i>action 02-07</i>) et/ou une structure de valorisation des CEE (<i>action 02-08</i>) Action sur l'habitat pavillonnaire prévue (<i>action 03-03</i>).	
Production EnR	PARTIEL
<i>Les communes ont déjà une action bien engagée dans la géothermie. (Tremblay) ou dans les réseaux de chaleur (Sevrans avec Aulnay)</i> Étude du potentiel en énergie renouvelables (<i>action 01-05</i>) et élaboration d'un schéma directeur des réseaux de chaleur (<i>action 04-03</i>) et promotion des réseaux de chaleur (<i>action 03-06</i>)	
Suivi consommations	PARTIEL
Limité au patrimoine de la CATF.	
Travaux d'isolation	PARTIEL
Projet d'étudier les filières locales de rénovation.	
Travail sur outil d'aménagement	ABSENT
Outils de suivi	ATTEINT
Présents dans les fiches-action.	

Les compétences de la CATF

Aménagement de l'espace communautaire

SCOT (compétence transférée en bloc)

Organisation des transports urbains (compétence transférée en bloc)

Équilibre social de l'habitat

Politique du logement (dans l'immédiat, création d'un observatoire du logement qui permettra de définir ce qui doit relever de l'intérêt communautaire)

Actions et aides d'intérêt communautaire.

Actions par des politiques d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Plan Local Habitat (compétence exercée en bloc)

Politique de la ville

Dispositifs contractuels de développement urbain d'intérêt communautaire (dans l'immédiat, mise en place d'un observatoire permettant de dresser un état des lieux des dispositifs en cours dans les 3 villes).

Protection environnement et cadre de vie

Lutte contre la pollution de l'air.

Lutte contre les nuisances sonores.

Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés (compétence exercée par le biais du syndicat intercommunal, le Seapfa)

Réseaux de chaleur.

Commune de CRÉTEIL

membre de l'EPCI Plaine Centrale du Val de Marne (94)

Créteil compte **89 845** habitants, **37 301** logements, près de **53 000** emplois et de **7 000** établissements tertiaires. Le taux de pauvreté est de **19%** et **67%** des ménages sont imposés. (source : INSEE, 2012)

Bilan GES du patrimoine de Créteil : **75000 téqCO₂** dont **67000** pour le chauffage urbain. Les 7 900 restant sont émis à **71%** par l'énergie, à **21%** par le déplacement des agents et **8%** pour le fret
Bilan GES sur le territoire : 40% dus à l'énergie, 28% au transport, 25% à l'alimentation

4 priorités définies dans le PCET : 1) le chauffage urbain 2) la lutte contre la précarité énergétique 3) économies d'énergie 4) la collectivité exemplaire.

Engagements PARTIEL

émissions de GES : **-20%** des émissions dues au trafic routier (par rapport à 2010)
-25% " " " au chauffage urbain en 2015
-2% par an pour les autres postes du patrimoine de la ville

part d'EnR : **+40%** de logements raccordés au chauffage urbain

efficacité énergétique : **doubler** le rythme des réhabilitations de bâtiments dans le tertiaire
tripler " " " " " " dans le résidentiel)

Formation sensibilisation SAILLANT

Actions pédagogiques sur le chauffage urbain (*action 1.2*)

Formation des professionnels sur la précarité énergétique (*action 2.2*)

Favoriser l'écoconstruction (=communiquer sur des grosses opérations en cours) (*action 2.5*)

Sensibilisation aux écogestes et à la maîtrise des charges ; formation des gardiens d'immeuble aux économies d'énergie ; mise en place d'ambassadeurs de l'efficacité énergétique (*actions 3.1 et 3.2*)

Sensibilisation dans les écoles (*action 3.3*)

Mise en ligne d'un outil interactif pour formaliser les écogestes des citoyens (*action 3.4*)

Mise en place de structures ATTEINT

Agence de l'Énergie du Val-de-Marne active.

Projet de mise en œuvre d'une politique locale de lutte contre la précarité énergétique avec création d'une (*action 2.1*) Base de donnée géolocalisée des aides (*action 2.3*)

Création d'un groupe interne pour l'analyse et le suivi des consommations (*action 4.3*)

Aides financières ou opérationnelle PARTIEL

Accompagnement des copropriétés (*action 2.7*)

Production EnR PARTIEL

Extension du réseau de chaleur avec géothermie ou biomasse à l'étude (*action 1.1*)

Suivi consommations PARTIEL

Création d'un groupe interne pour l'analyse et le suivi des consommations (*action 4.3*)

Travaux d'isolation ATTEINT

Plan pluriannuel pour le patrimoine de la ville (*action 4.1*)

Accompagnement des opérations de réhabilitation des logements sociaux (*action 2.4*)

Accompagnement des copropriétés (*action 2.7*)

Travail sur outil d'aménagement**ATTEINT**

Prise en compte du PCET dans les PLU : formation des agents du service Urbanisme et mise à la disposition des acteurs de la construction d'outils dédiés (*action 2.6*).

Outil de suivi**ATTEINT**

- 1 tableau de bord visuel pour suivre l'avancement global des actions par axe
 - 1 tableau de suivi de l'ensemble des actions avec phases : 1-planification 2-mise-en-oeuvre 3-contrôle 4-ajustement
 - synthèse de suivi par action
- 3 fiches (pilotage/mise à jour/communication) pour la gouvernance du PCET (*actions 4.8, 4.9 et 4.10*)

Points forts :

- Lutte contre la précarité énergétique, à laquelle 1 axe est consacré,
- Géolocalisation des ménages en précarité énergétique,
- Création d'un service local pour la maîtrise de l'énergie,

Points faibles :

- Fiche à développer : fiche sur les éco-quartiers,
- Fiche pas très opérationnelle : fiche sur les co-propriétés,
- L'articulation avec les compétences de l'EPCI n'est pas évidente,

Plan d'actions 2014/2018 : chiffrage des budgets : OUI

Désignation de responsables d'actions : OUI

Calendrier de mise en œuvre : OUI

Indicateurs de suivi : OUI

Indicateurs d'évaluation : NON

Communauté d'agglomération PLAINE CENTRALE DU VAL-DE-MARNE (CAPC)

Alfortville, Créteil, Limeil-Brevannes (94)

La CAPC compte **15 5345** habitants, **67 200** logements, plus de **69 000** emplois et de **11 000** établissements tertiaires. Le taux de pauvreté est de **19%** et **68%** des ménages sont imposés. (source : INSEE, 2012)

Bilan GES du patrimoine : 3800 téqCO₂ dus à 50% à l'énergie, 32% au fret, 18% au déplacement humain

Bilan carbone sur le territoire : 102000 téqCO₂, soit 6,7 téqCO₂/habitant répartis ainsi :

- sources fixes (consommations énergétiques, fluides frigorigènes) 36% dont 21% pour le résidentiel ;
- transports 28% dont 21% pour le transport de personnes ;
- entrants 27% dont 25% pour l'alimentation

4 priorités 1) rénovation énergétique habitat 2) mobilité durable 3) dépendance énergétique 4) exemplarité.

Engagements

PARTIEL

émissions de GES : **-2% par an**

Formation sensibilisation

SAILLANT

A destination des bailleurs sociaux : Diffusion d'un annuaire des bonnes pratiques recensées dans le logement social et organisation de rencontres régulières sur le sujet (*action 1.2*)

A destination des habitants : Exposition annuelle sur les économies d'énergie, guide éco-gestes, session annuelle de formation des gardiens d'immeuble, accompagnement ciblé de certains ménages (*action 1.3*)

Soirée d'information aux copropriétaires et guide des aides financières aux propriétaires (*action 1.4*)

Favoriser l'éco-construction (=communiquer sur des grosses opérations en cours) (*action 2.5*)

A destination du tertiaire privé : Sensibilisation des entreprises (*action 3.1*)

A destination des entreprises du BTP : Projet de création d'un centre de ressources « génie climatique » à Alfortville (*action 3.3*) pour fédérer la formation professionnelle dans le domaine (Greta)

A destination du personnel de l'EPCI : Sensibilisation du personnel et des usages aux écogestes (*action 4.6*)

Formation des services techniques à l'outil « GES opérations d'aménagement » du CERTU, à la gestion technique des bâtiments et les sensibiliser aux CEE (*action 4.7*)

Sensibilisation des élus (*action 1.6*)

Plan de communication dédié au PCET (*action 4.10*)

Mise en place de structures

ATTEINT

Création d'un groupe de travail pour recenser les bonnes pratiques dans le logement social (*action 1.2*)

Mise à disposition d'un conseiller énergie dans les 3 mairies (= 6 permanences info-énergie) (*action 1.4*)

Recrutement d'un master DD (10 mois) pour inciter les entreprises à réduire émissions GES et empreinte carbone (*action 3.1*)

Création d'un groupe interne pour l'analyse et le suivi des consommations énergétiques (*action 4.2*)

Aides financières ou opérationnelle

PARTIEL

Faire un bilan des aides financières de la communauté aux bailleurs sociaux pour l'amélioration de la performance énergétique des logements et élaborer un programme d'accompagnement environnemental et social (*action 1.1*)

A titre expérimental : Participation financière aux diagnostics énergétiques de 3 copropriétés (*action 1.4*)

Production EnR

PARTIEL

Réalisation de diagnostic du potentiel du territoire (*action 3.4*) et faire un schéma directeur des réseaux de chaleur pour le territoire (réunir les données des 3 villes)

Suivi consommations	PARTIEL
---------------------	----------------

Plan d'adaptation au changement climatique (*action 1.5*)

Création d'un groupe interne pour l'analyse et le suivi des consommations (*action 4.2*)

Travaux d'isolation	PARTIEL
---------------------	----------------

Plan d'adaptation au changement climatique (*action 1.5*)

Plan pluriannuel de travaux dans les bâtiments communautaires (*action 4.1*)

Travail sur outil d'aménagement	ABSENT
---------------------------------	---------------

Outil de suivi	ATTEINT
----------------	----------------

- 1 tableau de bord visuel général ; 1 synthèse de suivi pour chaque action ; 1 tableau de suivi de l'ensemble des actions ; 1 tableau de suivi des indicateurs (définis dans les fiches-action)

- 3 fiches (pilotage/mise à jour/communication) pour la gouvernance du PCET (*actions 4.8, 4.9 et 4.10*)

Les compétences de la communauté d'agglomération ayant un lien avec le PCET

Soutien au développement économique

Politique de la ville et l'insertion

Habitat

Collecte et la gestion des déchets, la propreté urbaine, l'hygiène publique

Transports, les pistes cyclables

Travaux sur voiries importantes

Commune d'IVRY-SUR-SEINE
commune membre de l'EPCI Seine-Amont (94)

Ivry compte **58 579** habitants, **27 736** logements, près de **34 000** emplois et de **6 000** établissements tertiaires. Le taux de pauvreté est de **25%** et **65%** des ménages sont imposés. (source : INSEE, 2012)

Bilan GES global de Vitry : 243 000 téqCO₂

Le résidentiel représente 28% des émissions et 35% des consommations énergétiques du territoire

Le tertiaire représente 22% des émissions et 32% des consommations du territoire

6 axes d'action : 1) l'exemplarité de la Ville, 2) démarche de réduction des émissions de GES, et des consommations énergétique dans la politique d'aménagement des quartiers et de constructions neuves, 3) réhabilitations et de rénovation du parc existant résidentiel et tertiaire, 4) déplacements : favoriser les modes actifs et les transports collectifs, 5) lutte contre la vulnérabilité énergétique, 6) inciter aux changements de comportement et de pratiques.

Engagements

PARTIEL

Réduire de 10 % les émissions GES sur le territoire

Formation sensibilisation

PARTIEL

A destination des habitants : prévention de la vulnérabilité énergétique (*action 5.1*) ; Sensibilisation à la maîtrise des énergies (*action 6.1*) ;

A destination du tertiaire privé : Conseiller les acteurs économiques pour réduire leur consommation d'énergie (*action 5.2*)

A destination des services de la Ville chargés des projets : Incitation à raisonner en coût global (*action 6.5*)

Mise en place de structures

ATTEINT

Agence de l'Énergie du Val-de-Marne active.

Création d'un service de l'Énergie (*action 1.3*)

Aides financières ou opérationnelle

PARTIEL

Conseil sur les travaux à effectuer dans le cadre de l'action 3.2 « Incitation à la réhabilitation thermique des logements du parc privé ».

Production EnR

ATTEINT

Développer le réseau de chaleur (*action 2.4*)

Développer l'utilisation d'EnR dans la production de'eau chaude sanitaire (*action 2.5*)

Suivi consommations

PARTIEL

Mission du service de l'énergie nouvellement créé

Gestion des installation thermiques des bâtiments municipaux (*action 1.5*)

Individualisation des consommations de chauffage dans le parc social (*action 6.3*)

Travaux d'isolation**ATTEINT***Mission du service de l'énergie nouvellement créé*Réhabilitation thermique des bâtiments municipaux (*action 1.4*)Programme de construction de bâtiments à hautes performances énergétique (*action 2.3*) dans les nouveaux quartier Confluence, Gagarine et Plateau.Réhabilitation thermique des logements de l'OPH (*action 3.1*)Incitation à la réhabilitation thermique des logements du parc privé (*action 3.2*)**Travail sur outil d'aménagement****PARTIEL**Mise en place de chartes « eco-quartier » et « espace public (*action 2.1*)Lutte contre les îlots de chaleur (*action 2.2*)**Outil de suivi****PARTIEL***Les fiches actions comprennent chacune plusieurs indicateurs, mais il n'est pas fait mention d'un recueil centralisé de ces indicateurs. Toutefois, le service de l'énergie est chargé du suivi du bilan carbone.*

Commune de VITRY-SUR-SEINE
commune membre de l'EPCI Seine-Amont (94)

Vitry compte **88 102** habitants, **36 541** logements, près de **27 000** emplois et de **6 000** établissements tertiaires. Le taux de pauvreté est de **16%** et **67%** des ménages sont imposés. (source : INSEE, 2012)

Bilan GES du patrimoine de Vitry : 22863 téqCO₂, dont 8760 pour les bâtiments, soit 38% du total. Le restant : 21% pour les achats, 17% pour le déplacement des agents et 10% pour les immobilisations
Bilan GES sur le territoire : pas étudié

18 fiches actions réparties en 4 axes : 1) les **achats** (5 fiches - 1 à 5) ; 2) les **bâtiments** (4 fiches - 6 à 9) ; 3) la **communication** (4 fiches - 10 à 13) ; 4) les **déplacements** (5 fiches - 14 à 18). Ces actions ne portent que sur le patrimoine communal.

Engagements

ABSENT

Formation sensibilisation

PARTIEL

De par la limitation du périmètre du PCET au seul patrimoine communal, la cible principale des actions de communication est le personnel communal. Une campagne éco-gestes et une communication sur le PCET fait l'objet d'une fiche-action (11). La production des outils nécessaires à cette communication fait l'objet d'une seconde fiche-action (12) action à laquelle les centres de loisirs sont associés.

L'organisation d'un défi école-énergie (fiche-action 13) constitue la seule opération de communication de ce PCET en direction des habitants.

Une formation aux critères environnementaux des marchés pour les techniciens Travaux Publics est programmé (action 7)

Mise en place de structures

ATTEINT

Agence de l'Energie du Val-de-Marne active.

En interne et pour produire des bâtiments plus écologiques :

-mise en place d'une charte « chantier vert » avec création d'un groupe de travail pour l'architecture et un pour la voirie. (action 8)

-et de bilans carbone sur les petits chantiers en régie action . avec création d'un groupe de travail commun à l'architecture et à la voirie.

Aides financières ou opérationnelle

ABSENT

Production EnR

ABSENT

Suivi consommations	PARTIEL
---------------------	---------

Un Conseil en Orientation Énergétique (COE) est établi. C'est un plan sur 4 ans (2014 à 2017) de travaux sur le parc communal (bâtiments administratifs, techniques, crèches, écoles, centres de loisirs, équipements culturels, sportifs et médico-sociaux). Une part de ces travaux porte sur l'amélioration ou le remplacement des équipements de chauffage, de ventilation ou de production d'eau chaude sanitaire. (*action 6*)

Travaux d'isolation	PARTIEL
---------------------	---------

L'autre part de travaux du COE consiste en travaux d'isolation des bâtiments et remplacement de menuiseries. (*action 6*)

Travail sur outil d'aménagement	ABSENT
---------------------------------	--------

Outil de suivi	ATTEINT
----------------	---------

Acquisition d'un logiciel pour le suivi du PCET. (*action 10*) cette fiche est complète, elle indique non seulement l'engagement financier pour l'achat du logiciel, mais aussi le budget de la formation de personnel à ce logiciel.⁶

6 Fiche-action présentée en annexe

IV. Sélection de fiches-actions innovantes et synthèse des actions

Choix de fiche-actions

Une première sélection a retenu les **actions** intéressantes ou innovantes sur les différentes thématiques du volet bâtiment et visant les différentes catégories de cible : tertiaire public, tertiaire privé, professionnels, bailleurs sociaux, habitants.

Une seconde sélection s'est attachée à la forme et au contenu des **fiches-actions** proprement dites. Les fiches choisies sont :

1. la fiche-action 11 de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux (CAPM) :
« *Accompagner les communes dans la mise en œuvre d'opérations d'aménagement durable* » ;
2. la fiche-action E1 de la communauté d'agglomération Évry Centre Essonne (CAECE) :
« *Mobiliser les industriels, les commerçants et les artisans à la maîtrise de leurs consommations d'énergie* » ;
3. la fiche-action 1-3 de la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne (CALE) :
« *Création d'un observatoire des charges (bailleurs/copropriétés) et d'identification de la précarité énergétique* » ;
4. la fiche-action 1-1 de la ville de Saint-Denis :
« *Se doter d'outils pour une meilleure connaissance et gestion de l'énergie et de ses enjeux dans le bâti municipal* » ;
5. la fiche-action 13 de la ville de Sevran :
« *Créer un groupe de travail sur l'amélioration globale des DSP de production et de distribution de chaleur* » ;
6. la fiche-action 10 de la ville de Vitry-sur-Seine
« *Acquérir un logiciel pour le pilotage et le partage du plan d'actions et des indicateurs du PCET* ».

Ces fiches sont présentées en annexe 1, → page 58

Légende du tableau de synthèse des actions en page suivante

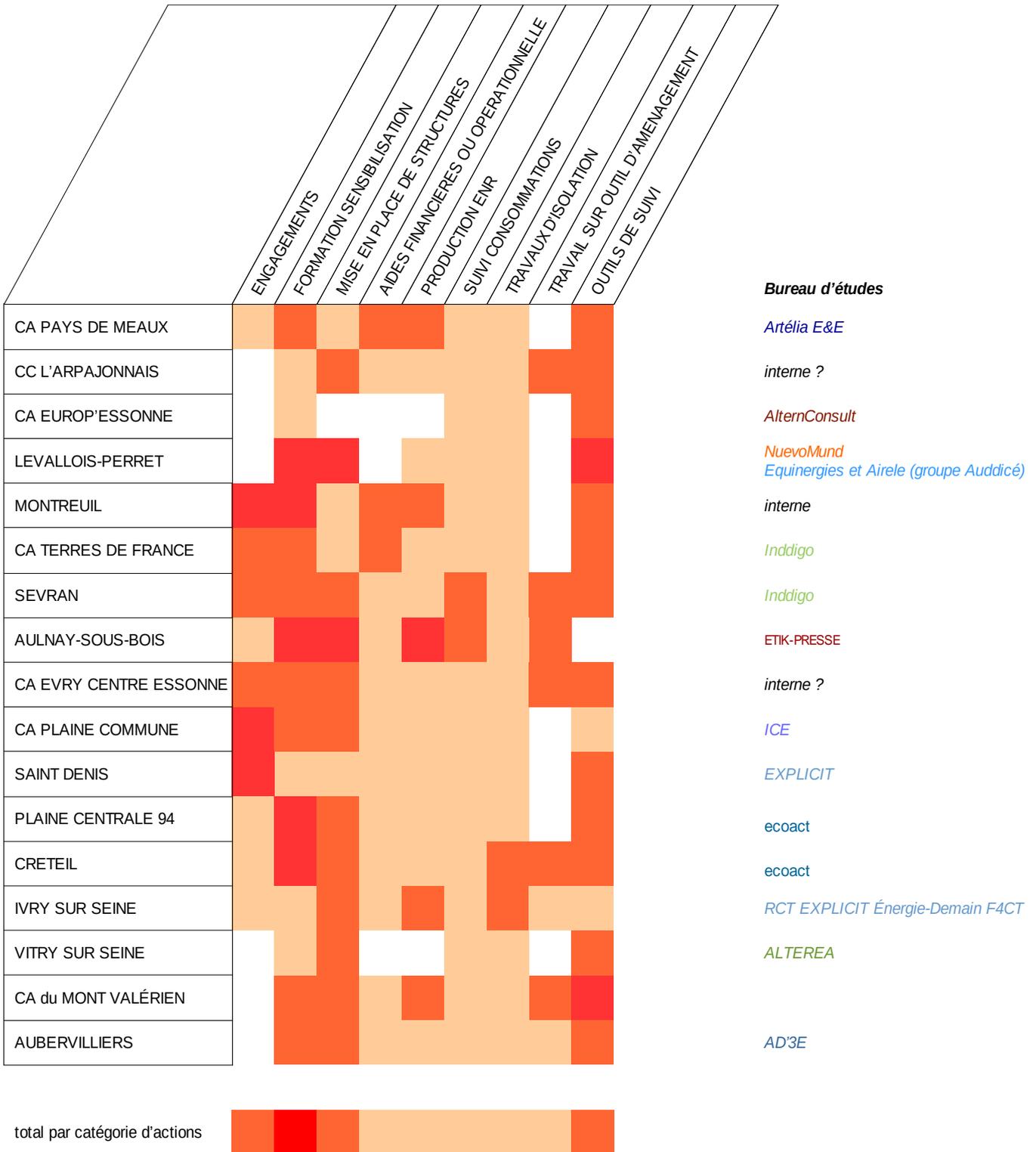
Après analyse de chaque PCET, les actions relatives au bâtiment ou à l'énergie ont été reportées dans un tableau en les classant suivant 7 thématiques.

Les engagements et la mise en place d'un dispositif de suivi ont fait aussi l'objet d'une entrée spécifique. Ce sont les 9 colonnes du tableau ci dessus.

Un indice est attribué par colonne pour chaque collectivité suivant le barème suivant :

Légende notation		code couleur
	action aboutie de manière saillante	rouge clair
	action aboutie	Orange 2
	action partiellement aboutie	orange4
	action non prise en compte dans le PCET	blan

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS



Les enseignements ci-dessous peuvent être retirés de la synthèse des actions des PCET analysés :

- les actions de formation/sensibilisation (personnel communal, habitants, opérateurs, bailleurs, entreprises) sont celles qui ressortent le plus souvent des PCET analysés.
- la formalisation d'engagements en matière de réduction de gaz à effet de serre dans le bâtiment et de production d'énergie renouvelable et de récupération est assez inégale d'un pset à l'autre. Les PCET de Seine St Denis (Montreuil, Saint-Denis et la CA de Plaine Commune) sont les collectivités qui se sont le plus engagées en la matière.
- la mise en place de structures dédiées à la mise en œuvre du PCET apparaît aussi dans de nombreux PCET (à noter en particulier celui de Levallois-Perret)
- enfin, la mise en place d'outils de suivi du PCET apparaît dans quasiment tous les PCET.
- un certain nombre d'actions restent néanmoins insuffisamment développées dans les PCET étudiés :
 - les aides financières ou opérationnelles envers les acteurs locaux ou les habitants, la production en matière d'énergies renouvelables,
 - le suivi des consommations dans le bâtiment (parc en propre de la collectivité, parc social ou les copropriétés par exemple)
 - le travail sur les outils d'aménagement (documents d'urbanisme principalement) demeure aussi à développer.

Ces premières analyses rejoignent celles émises par la Préfecture de région et le Conseil Régional d'Île-de-France, dans un document d'analyse et de préconisations sur les premiers PCET, réalisé à partir des 14 premiers PCET franciliens ⁷

Il résulte de ce rapport que, dans le secteur du bâtiment, plusieurs pistes d'amélioration peuvent être développées, pour respecter davantage les prescriptions du SRCAE. Elles portent sur les actions suivantes :

- adopter un plan pluriannuel de rénovation du patrimoine
- fixer un rythme annuel des rénovations (résidentiel, tertiaire public et privé)
- intégrer des objectifs d'efficacité énergétique dans les opérations de rénovation urbaine
- appliquer le principe de sobriété dans l'usage du patrimoine : identifier au moins un poste d'« économie de flux », et la comptabilité des consommations.

Ces pistes d'amélioration pourraient contribuer à rendre plus opérationnel le PCET, au travers de programmes d'actions plus ciblés des PCAET prévus par la loi de transition énergétiques.

⁷ Analyse des premiers projets de PCET en Île-de-France, nov. 2014

V. Vers une nouvelle génération de démarches : loi de transition énergétique, loi « nouvelle organisation de la République (NOTRe) » et PCAET (plans climat énergie air territoriaux)

Ces deux lois font évoluer le contenu des actuels PCET, qui deviennent des PCAET, ainsi que leur opérationnalité, et les domaines de compétences et d'intervention de leur maître d'ouvrage.

Le tableau ci-dessous met en évidence les changements principaux affectant les PCET issus des dispositions des lois.

Les principaux changements introduits par la loi portent sur :

- une évolution de la compétence des collectivités pour porter les PCAET, au profit des EPCI,
- de ce fait, une diminution du nombre de PCAET sur le territoire régional par rapport à la situation actuelle ; et une meilleure cohérence entre les collectivités pour porter les actions,
- le PCAET prendra désormais en compte le SCOT alors que c'était l'inverse jusqu'à présent,
- 200 expérimentations de territoires à énergie positive devront être mises en œuvre d'ici 2017.

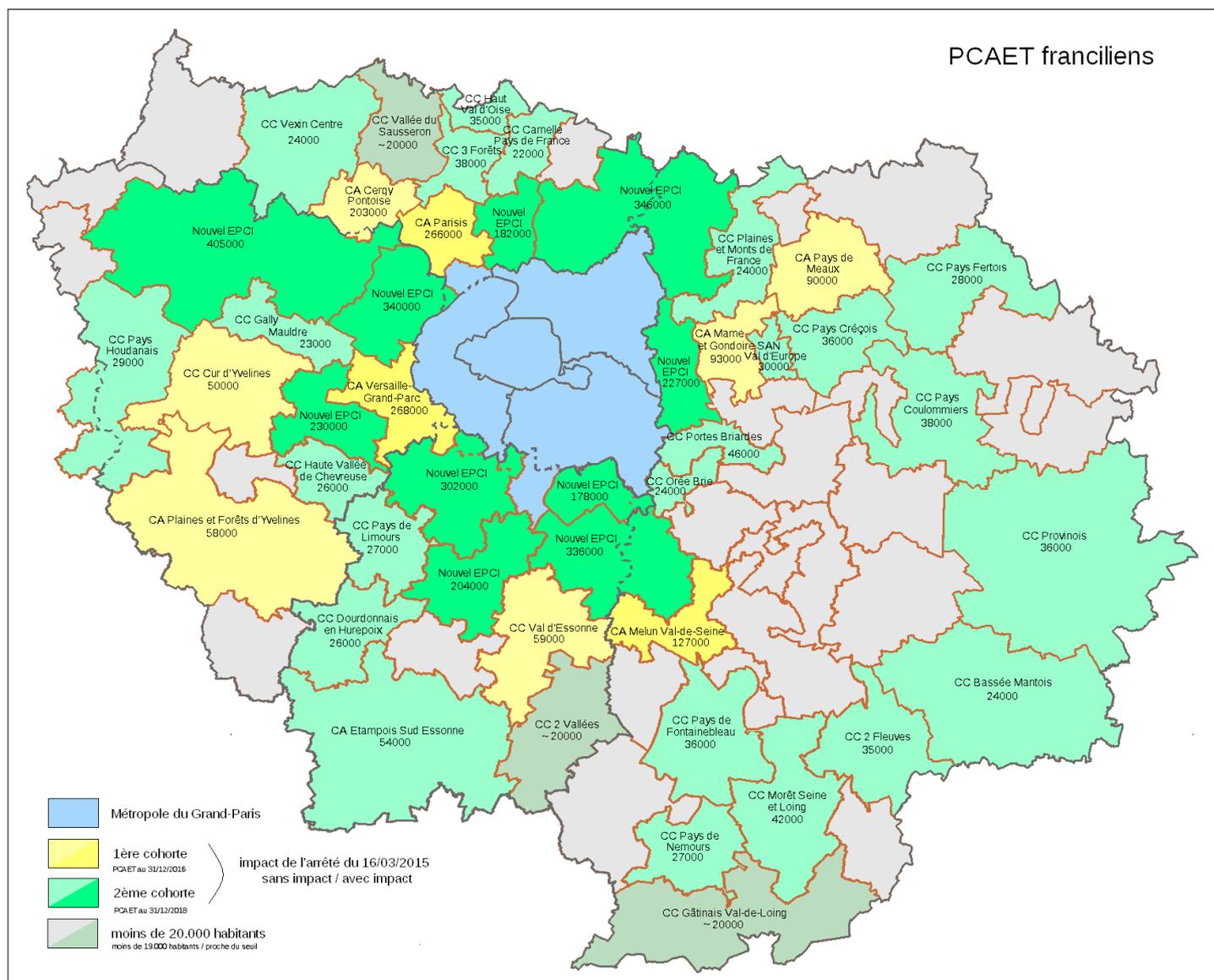
Le volet « bâtiment » des PCAET ne sera pas modifié dans cette nouvelle organisation.

	Loi Grenelle II	Loi Transition énergétique pour la croissance verte	commentaires
Loi Aricle	Loi n° 2010-788 du 12/07/2010 Articles 75 à 77	Loi n°2188 du 22/07/15 TEPCV Article 56	S.-0.
Obligés : PCET	Régions, départements, métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communes, communautés de communes de plus de 50 000 hab.	Métropoles et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 hab	En tenant compte du projet de loi NOTRe, tout le territoire sera couvert par un PCET sans doublon .
Bilan de gaz et effet de serre	Régions, départements, métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communes, communautés de communes de plus de 50 000 hab.	Non exigible dans le cadre de la nouvelle rédaction	Reste obligatoire dans le cadre de l'art. 229-25 du code de l'environnement
Nombre d'obligés en Île-de-France voir question des « non obligés »	102	Estimation : environ 60	Estimation tenant compte de la future métropole du Grand Paris et ses 12 ETP, de la carte du SRCI et des fusions éventuelles d'EPCI.

	PCET	PCAET	commentaires
Adoption	Avant le 31 déc 2012	Avant le 31 déc 2016 pour les obligés de plus de 50 000 hab. Avant le 31 déc 2018 pour les obligés entre 20 000 et 50 000 hab.	En mars 2014 seulement la moitié des PCET attendus ont été approuvés.
Révision	Au moins tous les 5 ans	Mise à jour tous les 6 ans	S-0
Dispositions transitoires pour PCET adoptés ou en cours d'élaboration au 17/08/15	<p>PCET adopté : il continue à s'appliquer jusqu'à l'adoption du PCAET qui le remplace dans délais prévus par la loi (avant 31/12/2016 ou 31/12/2018)</p> <p>PCET en cours d'élaboration : possibilité d'adopter un plan d'action en accord avec leurs compétences, « hors procédure ». Nécessité d'élaborer un PCAET .</p>	S-0	Pour les PCET en cours d'élaboration au 17/08/2015, le diagnostic, voire le projet de programme d'actions pourra être valorisé dans le cadre d'un futur PCAET.
Contenu	<p>Ce plan définit, dans les champs de compétences respectifs de chacune des collectivités publiques :</p> <p>1° Les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin d'atténuer et lutter efficacement contre le réchauffement climatique et de s'y adapter ;</p> <p>2° Le programme des actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable et de réduire l'impact des activités en termes d'émissions de gaz à effet de serre, conformément aux objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat ;</p>	<p>Ce plan définit, sur le territoire de l'établissement public ou de la métropole :</p> <p>1° Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter</p> <p>2° Le programme des actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de développer les territoires à énergie positive, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique. Lorsque l'établissement public exerce les compétences nécessaires, le plan contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un volet spécifique au développement du véhicule électrique et hybride rechargeable • un volet relatif au développement de la mobilité • un schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid 	Un programme d'actions plus opérationnel, contenant un volet territorial.

	3° Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.	3° Lorsque l'établissement public exerce les compétences nécessaires : le plan contient un volet « air » afin de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques 4° Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.	
Autre obligation		Les obligés s'associent pour engager 200 expérimentations de territoires à énergie positive en 2017.	S.-O.
Avis/Collecte	Avis du préfet d'Île-de-France rendu sous deux mois après la demande (réputé favorable si non rendu)	Avis du préfet de région rendu sous deux mois après la demande (réputé favorable si non rendu) Un arrêté ministériel précise les conditions de collecte des PCAET par l'ADEME	S.-O.
Modification après avis	« éventuellement »	S.-O.	S.-O.
Compatibilité	Avec le SRCAE Si un Agenda 21 est élaboré, le PCET en constitue le volet « climat »	Avec le SRCAE Si un Agenda 21 est élaboré, le PCAET en constitue le volet « climat » Avec le PPA si le PCAET comporte un volet « air »	S.-O.
Prise en compte	SRCE	SRCE	
Portée juridique	Les SCOT et PLU doivent prendre en compte le PCET	Le PCAET, le SCOT et le PLU doivent être rédigés en cohérence les uns avec les autres (notion de « prise en compte » édictée par la loi). De plus, 2 cas de figure sont énoncés : - le PCAET prend en compte les réseaux d'énergie du PADD du PLU - le programme d'actions du PCAET doit contenir un volet de développement territorial (TEPCV) qui ont un lien avec le PLU/SCOT	
Diffusion	Publié sur le site Internet ou à défaut disponible au siège de la collectivité	S.-O.	

Cartographie 2016 des EPCI franciliens et impacts sur l'élaboration des PCAET



carte élaborée par la DRIEE, service Énergie, Climat et Véhicules, mars 2016

■ 1ère cohorte : EPCI existants avant le 1^{er} janvier 2016 et comptant plus de 50 000 habitants.

2ème cohorte, 2 cas :

■ EPCI existants avant le 1^{er} janvier 2016 et comptant entre 20 000 et 50 000 habitants,

■ EPCI de plus de 50 000 habitants issus d'une fusion entre EPCI existants.

ANNEXE 1

- Action 11 de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux (CAPM) :
« **Accompagner les communes dans la mise en œuvre d'opérations d'aménagement durable** »
- Action E1 de la communauté d'agglomération Évry Centre Essonne (CAECE) :
« **Mobiliser les industriels, les commerçants et les artisans à la maîtrise de leurs consommations d'énergie** »
- Action 1-3 de la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne (CALE) :
« **Création d'un observatoire des charges (bailleurs/copropriétés) et d'identification de la précarité énergétique** »
- Action 1-1 de la ville de Saint-Denis :
« **Se doter d'outils pour une meilleure connaissance et gestion de l'énergie et de ses enjeux dans le bâti municipal** »
- Action 13 de la ville de Sevran :
« **Créer un groupe de travail sur l'amélioration globale des DSP de production et de distribution de chaleur** »
- Action 10 de la ville de Vitry-sur-Seine
« **Acquérir un logiciel pour le pilotage et le partage du plan d'actions et des indicateurs du PCET** »

5.3.2. Territoire

5.3.2.1. URBANISME / AMENAGEMENT

N°	11
-----------	----

Objectifs	
Intitulé	Promouvoir et essayer des opérations d'aménagement durable : - Développer du lien avec l'agriculture de proximité - Densifier autour des réseaux existants (transports, énergie et notamment géothermique) - Rapprocher les activités vers les populations les plus sensibles (prévenir la vulnérabilité énergétique dans les transports) - Reconstruire les réseaux de continuités écologiques et de réservoirs de biodiversité susceptibles d'être affectés par le changement climatique
Réduction (énergie, GES)	Non identifié
ARTICULATION DES DOCUMENTS CLIMAT-AIR-ENERGIE	
Déclinaison du SRCAE Ile de France	
Promouvoir la densification, la multipolarité et la mixité fonctionnelle afin de réduire les consommations énergétiques Accompagner les décideurs locaux en diffusant des outils techniques pour la prise en compte du SRCAE dans leurs projets d'aménagement	

INTITULE DE L'ACTION
Accompagner les communes dans la mise en œuvre d'opérations d'aménagement durable

DESCRIPTIF DE L'ACTION
- Positionner l'équipe-technique DAUDD comme structure d'appui/accompagnement pour les porteurs de projets urbanistiques (collectivités notamment) - Porter une vision stratégique de développement du territoire
CADRE OPERATIONNEL DE L'ACTION
Commission Urbanisme/Habitat et commission Développement Durable SCoT en cours / PLUi en attente SDRIF/ PDUiDF /PLD en cours PLH
PORTEUR DE L'ACTION
DAUDD
PARTENAIRES DE L'ACTION
CAUE 77 CG77 DDT 77 Collectivités

ACTION PRECISE A FINANCER
Mise en place d'une cellule de conseil aux collectivités

SUIVI-EVALUATION DE L'ACTION	
Indicateurs de suivi et de réalisation de l'action	Mise en place de la cellule/rédaction du projet de territoire
Proposition d'objectif à atteindre	oui
Horizon/ Échéance	2014
Durée de l'action	4
Estimation du coût total de l'action (k€/an)	3

Résultat sur l'indicateur de mise en œuvre sur l'année	Nombre de porteurs de projets urbanistiques accompagnés
--	---

Fiche-action n°E1 de la Communauté d'Agglomération d'Évry-Centre-Essonne
C.A d'EVRY CENTRE ESSONNE

E1	Mobiliser les industriels, les commerçants et les artisans à la maîtrise de leurs consommations d'énergie				
Axe	Tissu économique				
Partenaire pilote	Agence Locale de l'Énergie				
Direction associée	Direction du développement économique				
Objectifs	Réduire les consommations énergétiques du secteur tertiaire pour réduire leur dépendance aux énergies fossiles.				
Potentiel de réduction de GES	-5% des émissions de GES liées aux activités industrielles (<i>hypothèse : réduction de 5% des consommations énergétiques</i>)				
Adaptation au changement climatique					
Contexte	Réflexions engagées entre l'ALE et la CAECE pour identifier des actions et/ou des accompagnements à proposer aux entreprises. Action lancée par l'ALE pour la réalisation d'une thermographie infrarouge des façades des bâtiments sur la zone d'activité économique Bois Guillaume. CCI active sur la thématique environnement et énergie				
Descriptif et étapes de réalisation	1/ Soutien à l'action de l'Agence Locale de l'Énergie sur la ZAE Bois Guillaume (soutien à la communication) 2/ Poursuite des réflexions sur la mobilisation des entreprises, notamment pour sur l'approvisionnement énergétique et l'étude des opportunités de raccordement au réseau de chaleur ou de recours aux énergies renouvelables				
Moyens	<table border="1"> <tr> <td>Humains</td> <td>0,15 ETP mis en œuvre par l'ALE</td> </tr> <tr> <td>Financiers</td> <td>Financement de l'ALE par la CAECE : 50 000 € en 2014 pour le financement de l'ALE dont 7 500 € pour les actions vis-à-vis des entreprises</td> </tr> </table>	Humains	0,15 ETP mis en œuvre par l'ALE	Financiers	Financement de l'ALE par la CAECE : 50 000 € en 2014 pour le financement de l'ALE dont 7 500 € pour les actions vis-à-vis des entreprises
Humains	0,15 ETP mis en œuvre par l'ALE				
Financiers	Financement de l'ALE par la CAECE : 50 000 € en 2014 pour le financement de l'ALE dont 7 500 € pour les actions vis-à-vis des entreprises				
Partenaires	Entreprises du territoire Chambres consulaires (CCIE et CMA)				
Indicateurs de suivi	Nb d'entreprises sensibilisées Nombre d'entreprises engagées dans une démarche de réduction de ses consommations Evolution des consommations des entreprises engagées Evolution des consommations énergétiques des secteurs tertiaire				

et industrie

Avancement

Catégorie 3 – Lancement en 2014 puis action en continu

Commentaires

Lien avec l'action D2.



La maîtrise de l'énergie dans les bâtiments

1-3



Création d'un observatoire des charges (bailleurs/copropriétés) et d'identification de la précarité énergétique

Enjeu 1 : LA RENOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS

Objectif de l'enjeu - Informer les habitants sur les aides existantes et les inciter à réaliser des travaux de maîtrise de l'énergie

Pilote :
CALE
(mission Climat)
f.maroote@leslacsdelessonne.fr
01.69.84.20.98
(mission habitat)
v.dessieux@leslacsdelessonne.fr

Élue référence CALE
Sylvie Gibert

Élue référence Viry-Chatillon
Arielle Merrina

Référent technique Viry-Chatillon
Laurent Garret
l.garret@viry-chatillon.fr

Contexte et objectifs

Constats et contexte

La maîtrise des charges, la performance énergétique, la précarité/pauvreté énergétiques sont des enjeux prioritaires sur le territoire, mais les collectivités manquent d'outils pour mieux cibler leur action.

Par ailleurs, les services et les partenaires possèdent des données sans qu'il n'y ait de croisement entre les différentes sources, empêchant de fait une vision exhaustive des situations. Or, pour atteindre les objectifs définis légalement (Grenelle et loi de transition énergétique) il est nécessaire d'avoir une vision plus précise.

La précarité énergétique peut se traduire par deux phénomènes :

- Un **endettement** (ou une aggravation d'une situation d'endettement) contraignant le ménage à faire un choix quant aux factures qu'il réglera chaque mois. Les impayés sur des dépenses contraintes génèrent une aggravation progressive de la situation.
- Une **privation de chauffage** et obstruction des ouvertures pouvant ainsi générer des problématiques de dégradation du bâti (moisissures, qualité de l'air intérieur médiocre...) et des problèmes de santé pour les occupants.

On parle de précarité énergétique à partir du moment où le la part de l'énergie dépasse 10% de son budget mensuel. On parle ainsi de **taux d'effort énergétique** (TEE). Pour préciser les situations, on distingue deux degrés de vulnérabilité énergétique :

- La **précarité énergétique**, définie à partir du seuil de 10% ;
- La **pauvreté énergétique**, au-delà de 15%.

Objectifs de l'action

- Apporter de la connaissance aux collectivités et aux partenaires en matière de charges et de précarité/pauvreté énergétiques.
- Créer des passerelles d'échanges de données entre les différentes structures pour affiner l'action publique.
- Inciter les bailleurs et les copropriétés à engager des travaux de rénovation énergétique et assurer un suivi des charges détaillé.
- Améliorer l'état qualitatif du parc des logements sociaux et de copropriétés.

Mode opératoire	<p>Traduction opérationnelle</p> <p><i>Créer un observatoire des charges des copropriétés et des parcs de logements sociaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir de façon partenariale les objectifs précis et déclinables attendus. • Définir l'engagement de chacun pour la transmission des indicateurs attendus. • Définir les engagements de chacun pour atteindre les objectifs. <p>=> chaque ville détermine les indicateurs devant être pris en compte dans cet observatoire en fonction des spécificités de son territoire,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formaliser par convention avec les bailleurs et les syndics de copropriétés un échange de données sur les charges, particulièrement dans le cadre de patrimoines dégradés ou fragiles. Il s'agit ici d'un échange visant à prévenir ou renforcer l'action publique afin de réduire la vulnérabilité des ménages paupérisés. • Formaliser un observatoire des charges sur une liste d'indicateurs simples et limités en nombre, pouvant être communs à l'ensemble des patrimoines observés. • Réaliser une analyse ex ante et ex-post chaque année. • Formaliser des procédures d'alerte et d'accompagnement précoces des situations de décrochages globaux. <p>→ cet observatoire ne se substitue pas au travail de suivi des charges réalisé mensuellement par les bailleurs et n'a pas vocation à intervenir dans les échanges locataires/bailleurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Associer les financeurs (ANAH, ADEME...), les structures conseils (ARC, ADIL...) dans la construction de l'observatoire des charges et les structures d'accompagnement (services urbanisme, CCAS...). <p><i>Intégrer le suivi de la performance des travaux de rénovation énergétique des programme de rénovation urbaine</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Inciter les bailleurs/copropriétés à réaliser des audits ou diagnostics énergétiques ex-ante et ex-post afin de mesurer l'impact réel de travaux de rénovation énergétique. Ce type de démarche pourra ainsi pondérer l'évolution des charges constatée. Les indicateurs de suivi sont déterminés par la ville, l'agglomération et les bailleurs concernés. • Communiquer l'information auprès des locataires/copropriétaires afin de les sensibiliser également sur les écogestes dans le logement. <p><i>Créer d'un observatoire de la précarité/pauvreté énergétique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • ErDF a mis en place un outil propriétaire « Prioriter », permettant d'identifier à la maille IRIS des grandes masses de précarité/pauvreté énergétique. Il s'agit d'une première base qui n'est cependant pas suffisante pour permettre à une collectivité d'intervenir. • Formaliser par convention des échanges de données entre les structures de suivi (CCAS, MDS...), les fournisseurs d'énergie (EDF, GDF...) et les structures de conseils (ADIL, CAUE...). • Traiter les données sous la forme de base de données intégrable dans un logiciel SIG. Cela présente le double avantage de réaliser un croisement de données en les associant à un référencement géographique et de pouvoir traiter des données sous forme graphique (cartes). • Ce travail doit bien entendu être prolongé par la mise en place de dispositifs d'aide plus poussés (OPAH, PIG...) sur les secteurs identifiés comme étant prioritaires. <p>→ Cet observatoire est complémentaire au guichet unique et à la mise en place d'un SLIME.</p>
	Calendrier prévisionnel
2015	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la démarche d'observatoire des copropriétés en vue d'une transmission à l'EPCI/EPT futur. - Fusion des observatoires existants. - Renforcement des procédures et des démarches d'observatoire des charges réalisées sur les programmes de rénovation urbaine (Grande Borne, Coteaux de l'orge). - Réalisation d'une étude de préfiguration d'un observatoire de la

	précarité/pauvreté énergétique. - Pré-conventionnement entre les collectivités, avec l'État et avec les bailleurs sociaux des copropriétés identifiées.					
2016	- Reprise des ébauches d'observatoires par l'EPCI/EPT futur.					
Pistes de financements mobilisables Observatoire : ADEME observation territoriale.						
Financement prévisionnel						
	Coût	CALE	ETAT	Région	Europe	CD91
2015	-	-	-	-	-	-
2016	-	-	-	-	-	-
Moyens humains - 1 référent agglomération. - 1 référent ville.						
Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> Mise en place des observatoires (charge et précarité), pertinence des critères pour répondre aux objectifs. Convention d'échange de données signée entre les différents partenaires. 					
	Indicateurs d'objectifs <ul style="list-style-type: none"> % du territoire couvert par les observatoires. Nombre de situations identifiées par les observatoires ayant fait l'objet d'un accompagnement complémentaire. 					
	Indicateurs d'impacts <ul style="list-style-type: none"> Stabilisation des charges. Amélioration de la connaissance de l'état de la précarité/pauvreté énergétique. 					
	Estimation gain GES Les effets de cette action sur les émissions de gaz à effet de serre du territoire sont trop indirects pour être mesurés.					
Connexion démarches territoriales	<ul style="list-style-type: none"> Contrat de villes. Programmes de rénovation urbaine. Démarches engagées ou à venir par les bailleurs. 					
Actions déjà engagées par l'EPCI Actions déjà engagées par la Ville Action de l'État	<ul style="list-style-type: none"> Éléments d'observations des copropriétés. Éléments d'observation du logement social. Suivi social (CCAS) et éléments techniques d'observation des locataires et relatifs aux attributions de logement. Transmission des données de bailleurs et des informations de la DDT en matière de logement social. 					
Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> Direction générale CALE. Référents techniques et élus des villes. Contacts techniques EPCI. État. 					
Besoin(s) de communication	<ul style="list-style-type: none"> Support de communication classique. Création de support de communication (plaquette...) à destination des copropriétaires afin d'encourager le partage d'information. 					
Commentaires	Mise à jour à prévoir en 2016 dans le cadre de la transmission de la démarche à l'EPCI/EPT futur.					
Relations fiches-actions du PCET	1.1 : Mettre en place un guichet unique pour l'information et l'accompagnement des habitants.					

Fiche-action n°1.1 de la Ville de Saint-Denis

Version soumise à compatibilité avec SRCAE

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Pour une meilleure maîtrise des consommations énergétiques

FICHE-ACTION				
OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Meilleure maîtrise des consommations énergétiques		€	CO ₂	
ACTION 1.1	Se doter d'outils pour une meilleure connaissance et gestion de l'énergie et de ses enjeux dans le bâti municipal			
<input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action existante				
L'action vise à parfaire la connaissance et le suivi des consommations d'énergie des bâtiments municipaux en s'appuyant sur les outils existants.				
Contexte : <p>Les consommations de fluides sont suivies par la DBA par bâtiment ou groupe de bâtiments. Les données sont centralisées à partir des bases de données existantes (actuellement : DIALEGE®, CALYPTEO® et Territoria®). <u>Une base de données unique</u> est en cours de constitution en lien avec le pôle Suivi de Gestion.</p> <p>La connaissance du parc bâti, des consommations énergétiques et de leurs déterminants (ainsi que de leur éventuelle dérive) est un préalable nécessaire à la hiérarchisation d'actions de rénovation énergétique ciblée et efficace. La récolte de donnée pour constituer le Bilan Carbone a révélé des marges d'amélioration des connaissances du patrimoine.</p> <p>La constitution d'un <u>inventaire réel, consolidé et harmonisé du patrimoine bâti de la Ville</u> (5 modes d'inventaires coexistent) devra être progressif. La Ville occupe plus de 300 000 m² de locaux dont la moitié sont des ensembles éducatifs pesant majoritairement dans le Bilan Carbone. La mise en place d'outils de suivi doit accorder une priorité à ces bâtiments.</p> <p>L'état des lieux du patrimoine municipal devra définir des indicateurs permettant de motiver des actions d'optimisation de la gestion des performances intrinsèques des bâtiments (qualité constructive) et les performances des systèmes énergétiques.</p>				
Objectifs de l'action : <p>Améliorer la connaissance et le suivi du parc bâti de la Ville : disposer d'une base de données uniformisée et exhaustive du patrimoine et des consommations de fluides, par fluides, de chaque bâtiment. Impliquer l'ensemble des utilisateurs des données patrimoniales dans la définition d'outils globaux et partagés.</p>				
Objectif opérationnel : <p><i>Mise en place des fiches :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- pour 10 bâtiments sélectionnés au 1^{er} trimestre 2015- pour 50% du patrimoine géré d'ici la fin 2015- pour 100% du patrimoine géré en 2016				
Descriptif de l'action : <p>Il s'agit de définir des groupes de bâtiments (« enceintes »), constitués selon usage, proximité géographique, caractéristiques constructives et distribution énergétique. Chaque groupement fera l'objet d'une fiche technique recensant :</p> <ul style="list-style-type: none">- dates de constructions et de rénovation- statut domanial (propriété, occupation locative...)- désignation de l'exploitant ou du responsable unique de sécurité en cas d'exploitants multiples- caractéristiques principales (ERP/immeuble, moyens des secours contre l'incendie, accessibilité.)- utilisations- caractéristiques dimensionnelles, énergétiques et environnementales				

L'action doit permettre d'améliorer la gestion du parc :

- gestion du bâti : gestion des espaces, suivi des équipements, pilotage des déménagements, répartition des coûts globaux du patrimoine, etc. ;
- gestion des équipements : connaissance des installations techniques (puissance, âge, etc.), suivi et pilotage des opérations de maintenance, etc.

Conditions de succès :

- fusionner les 5 modes d'inventaires qui coexistent aujourd'hui dans un format unique, global et adaptable aux besoins de chacun des utilisateurs de données patrimoniales
- simplifier la collecte des données énergétiques en adoptant une base de données unique (étude en cours avec le SIPPAREC et le SIGEIF via CALYPTEO)
- articulation des outils avec le Programme pluriannuel de Fonctionnement (PPF) : l'objectif est de disposer de ratios pour suivre les coûts réels des bâtiments en fonctionnement. Le PPF doit permettre de repérer tous les coûts induits par la création d'équipements (fournitures de bureau, fluides, etc.).

Elus référents

M. Ribay / F. Soulas

Pilote de l'action : DBA

Partenaires techniques :

Interne : DBA (tous services, technicien chargé de missions)

Externe : SIPPAREC, SIGEIF, ARENE, ALEC Plaine commune

Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre :

- Définir le contenu de l'inventaire : aspects techniques, périmètres à détailler, groupement à définir.
- Collecter et grouper les informations dans une base de données
- Définir les modalités/procédures et responsabilités de mise à jour de l'inventaire (en intégrant notamment les constructions)
- Rédiger des fiches par groupement de bâtiments, à mettre à disposition de l'ensemble de la DBA

Cible de l'action :

Agents de la DBA

Directions utilisatrices

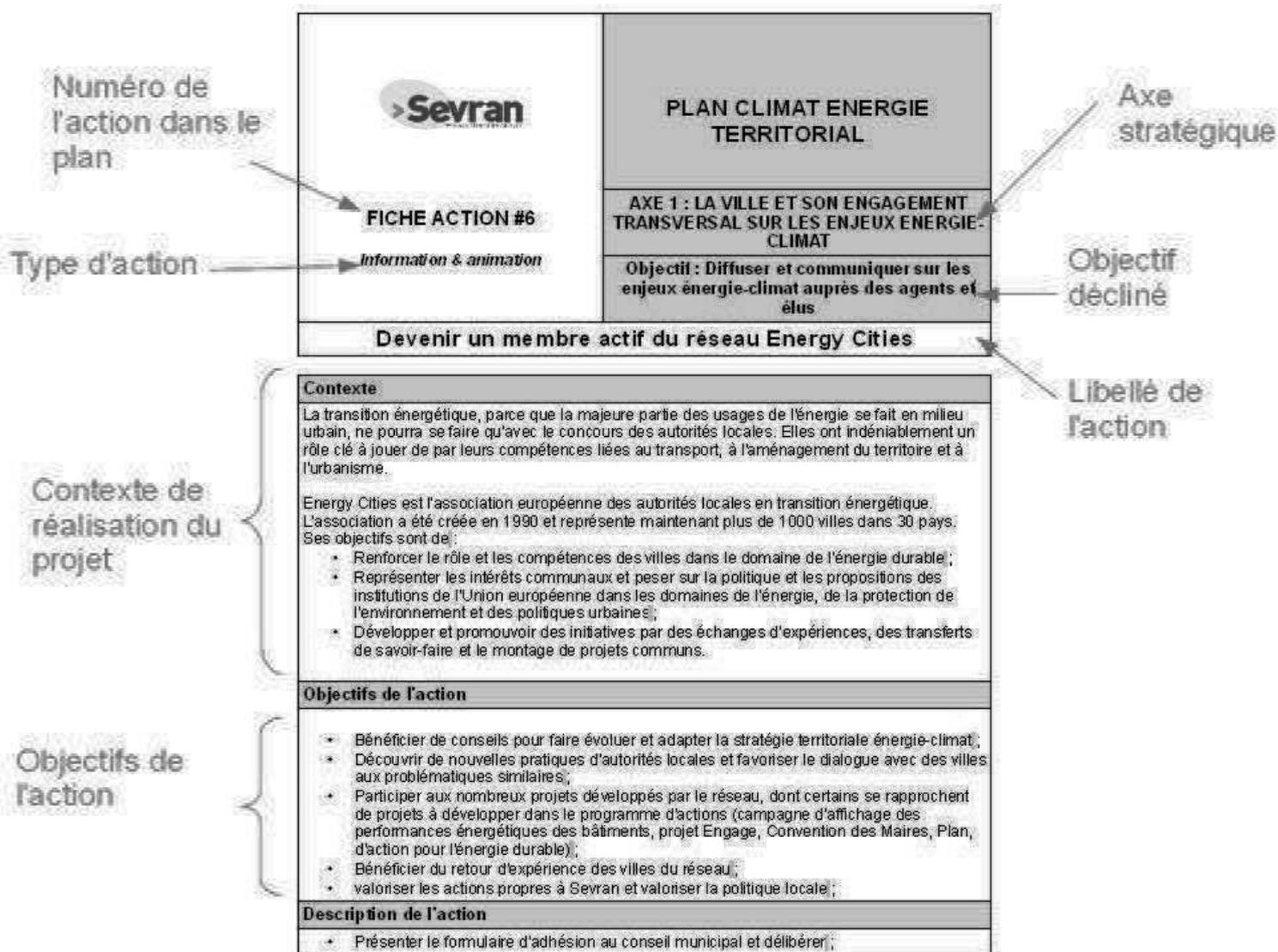
Financement / moyens estimés :

Coût d'animation

Indicateurs de réalisation et de suivi :

Nombre de fiches rédigées

EXEMPLE-TYPE DE FICHE-ACTION



- Le remplir et le retourner à l'association];
- Communiquer en interne sur l'adhésion au réseau (conférence des cadres, message hotline synthèse de newsletter, article dans le journal municipal, etc.);
- Valoriser l'adhésion au réseau en fonction des différentes actions inscrites au PCET];
- Utiliser les différents évènements, ateliers et séminaires disponibles aux membres du réseau pour la sensibilisation des élus et des agents aux questions énergie-climat];
- Proposer au cabinet du Maire un point d'étape de la participation tous les 4 mois.

Gouvernance de projet

Direction pilote:	Service Politique énergétique
Elu référent :	A valider
Chef de projet :	Johann Margulies
Directions/Services associés:	Cabinet du Maire
Partenaires associés:	

Calendrier et moyens estimatifs

Calendrier prévisionnel	
<ul style="list-style-type: none"> - Délibération en conseil municipal]: avant la fin 2013 - Communication en interne]: 2013-2014-2015 - Utiliser l'adhésion pour valoriser et faciliter l'implémentation de certaines actions inscrites au PCET]: 2013-2014-2015 - Utiliser les différents évènements pour la sensibilisation]: 2013-2014-2015-2016 	
Moyens estimés	
Cotisation annuelle]: 1250 euros/an	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Indicateurs de suivi <ul style="list-style-type: none"> • obtention du certificat d'adhésion • nombre d'actions du PCET menées en lien avec Energy Cities • nombre d'évènements en lien avec Energy Cities auxquels des élus et agents ont participé 	Indicateurs d'évaluation
Cibles	
Agents, élus, habitants	
Gains estimés	

Indicateurs d'avancement et d'évaluation



FICHE ACTION #13

Etudes & appui

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

**AXE 2 : DÉVELOPPER L'ACCÈS À L'ÉNERGIE ET
SA MAÎTRISE DANS L'HABITAT POUR
ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN**

**Objectif : Les réseaux de chaleur, outil d'insertion
des énergies renouvelables et de lutte contre la
précarité énergétique**

Créer un groupe de travail sur l'amélioration globale des DSP de production et de distribution de chaleur

Contexte

Les réseaux de chaleur ont une place importante sur le territoire sevransais, avec approximativement 8000 équivalent-logements desservis. Le chauffage urbain représentait, en 2010, **56 %** des émissions de CO₂ du secteur du résidentiel et **58 %** des logements en sont desservis.

A Sevrans, la production et la distribution de chaleur est un service public délégué. La ville de Sevrans est l'autorité délégante pour le réseau « Sevrans Beaudottes », le SEAPFA pour le réseau « Sevrans Rougemont ». Etant l'importance de ce service public dans le quotidien des habitants, il est crucial d'assurer l'amélioration continue de sa performance, et ce, également au regard des nouveaux enjeux de la transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique.

Ainsi, avec la possibilité donnée par le Grenelle de l'Environnement de renégocier les polices d'abonnement lorsque des travaux de rénovation énergétique ont eu lieu (baisser l'importance de la part fixe), il convient d'en étudier l'impact global sur les réseaux et de convenir d'une méthodologie concertée pour y parvenir.

En outre, la chaîne de facturation à l'utilisateur peut apparaître comme difficilement lisible par le grand public et constitue un frein à la maîtrise de l'énergie individuelle. Une réflexion doit être menée sur les moyens de communiquer et d'expliquer la chaîne globale de facturation de l'énergie calorifique.

Objectifs de l'action

- Assouplir la structure tarifaire des réseaux de chaleur pour que les efforts en économie d'énergie soient plus facilement impactés sur la facture ;
- Améliorer le contrôle des DSP ;
- Améliorer la transparence des DSP envers les usagers.

Description de l'action

Créer un groupe de travail qui pourra se réunir tous les 3 mois dont le but sera de :

- Étudier et mettre au point une charte de la performance et de la qualité du service public qui pourra faire l'objet d'un avenant à la DSP :
- Procéder à un retour d'expériences d'autres territoires ayant fait évoluer leur contrat de DSP afin d'y intégrer de nouveaux indicateurs de qualité ;
- Identifier ces nouveaux indicateurs ;
- Elaborer des propositions pour faire évoluer le rapport annuel du délégataire (présentation, rapports, justificatifs, analyse CEE et quotas de CO2....) ;
- Evaluer la faisabilité et les impacts d'une renégociation des polices d'abonnement :
- Procéder à un retour d'expérience d'autres territoires ayant procédé à des renégociations ;
- Identifier les impacts sur les DSP de telles renégociations ;
- Invoquer le CCSPL.
- Etudier et mettre au point un processus de communication sur la facturation globale de la chaleur :
- Procéder à un benchmark des réseaux de chaleur ayant mis au point des guides à destination des usagers du service public ;
- Mettre au point une stratégie d'information et de communication (édition d'un guide et/ou réunions publiques et/ou réunions avec les amicales de locataires....etc)

Direction pilote:	Direction des Services Techniques
Elu référent :	
Chef de projet :	Marc Journée (DGST)
Directions/Services associés:	Direction de la Communication
Partenaires associés:	SEAPFA – SOCCRAM – DALKIA – Villepinte - Aulnay-sous-Bois

Calendrier prévisionnel

Objectif 1 : renégociation de polices d'abonnement : Conclusions et recommandations du groupe de travail pour l'**automne 2014 (calendrier plus précis à définir par les membres du groupe de travail)**

Objectif 2 : Mettre au point une charte de la performance et de la qualité: Proposition de charte pour **décembre 2014 (calendrier plus précis à définir par les membres du groupe de travail)**

Objectif 3 : Etablir un processus d'information/communication sur la facturation globale de la chaleur : **Automne 2014 (calendrier plus précis à définir par les membres du groupe de travail)**

Moyens estimés

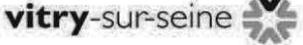
- Entre 4 à 6 réunions du groupe de travail
- Coûts probables de l'édition (et de sa communication) d'un guide dédié : 5000 euros prévisionnels

Indicateurs de suivi et d'évaluation

<u>Indicateurs de suivi</u>	<u>Indicateurs d'évaluation</u>
- Tenue effective des réunions du groupe de	- Qualité des CRTF

travail (entre 4 à 6) - Tenue de réunions d'information et création d'un guide dédié	- Rapports de contrôle
Cibles	
Gains estimés	

Fiche-action n°13 de la Ville de Vitry-sur-Seine

	Fiche action n° 10		
---	--------------------	---	--

Acquérir un logiciel pour le pilotage et le partage du plan d'actions et des indicateurs du PCET

Interne + prestataire	7 100 € (achats du logiciel + formation) et 600 €/an	2015	-
-----------------------	--	------	---

<u>Cible</u>	Plan d'actions PCET	<u>Pilote</u>	Réfèrent Développement Durable
--------------	---------------------	---------------	--------------------------------

<u>Volet</u>	Atténuation	<u>Référence SRCAE</u>	-
--------------	-------------	------------------------	---

<u>Objectifs</u>	<u>Contexte</u>
Suivre et évaluer les effets du plan d'actions du PCET. Partager le plan d'actions et les indicateurs avec l'ensemble des directions concernées.	Afin d'assurer la mise en œuvre des actions du Plan Climat Energie Territorial il est nécessaire de définir des indicateurs de suivi et de pouvoir les suivre facilement. Des logiciels de suivi existent et permettent un suivi simple et abordable pour chacun des pilotes des actions.

Descriptif

Choisir le logiciel adapté.

Acheter le logiciel.

Former les utilisateurs.

Intégrer le plan d'actions et les indicateurs.

Moyens

<p><u>Techniques :</u> Logiciel spécifique et formation à son utilisation</p> <p><u>Humains :</u> SIBC</p>	<p><u>Financiers :</u> Achat du logiciel : 3 500 € Formation et intégration du plan d'actions dans le logiciel (5 personnes / 4 jours) : 3 600 € Maintenance : 600 €/an</p>
--	---

<u>Délai de réalisation</u>	Achat du logiciel : début 2015 Formation et mise en place du logiciel : printemps 2015
-----------------------------	---

<u>Indicateurs de suivi</u>	Nombre de personnes utilisant le logiciel Nombre d'indicateurs renseignés
-----------------------------	--

Etapes de réalisation

PLANIFIER	AGIR	VERIFIER	DEVENIR EXEMPLAIRE
- Choix du logiciel - Achat du logiciel	- Formation à l'utilisation du logiciel - Intégration du plan d'actions PCET et des indicateurs dans le logiciel	- Suivi des indicateurs	- Intégration des nouvelles actions et indicateurs dans le logiciel suite à la mise à jour du PCET
Début 2015	Printemps 2015	A partir de 2015	2018

ANNEXE 2

Profil de territoire communauté d'agglomération du Mont-Valérien

Table des matières

1 DIAGNOSTIC DU PARC DE LOGEMENTS.....	2
Constats généraux en matière de logement.....	2
Constats spécifiques.....	3
Localisation géographique des enjeux.....	4
Logements collectifs à Nanterre.....	4
Logements collectifs à Rueil-Malmaison.....	4
Logements collectifs et individuels à Suresnes.....	5
Logements individuels à Nanterre.....	5
Conclusion.....	6
Le parc de logements collectifs.....	6
Le parc de logements individuels.....	6
2 RÉSEAUX DE CHALEUR.....	6

1 DIAGNOSTIC DU PARC DE LOGEMENTS

Constats généraux en matière de logement

Le territoire comporte de grandes zones où le logement est minoritaire : zones industrielles à Nanterre le long de la Seine, zones tertiaires à Nanterre (bureaux, université, centre commercial) et de vastes espaces verts (parc départementale à Nanterre, le Fort-Valérien à Suresnes, le parc de la Malmaison, la forêt domaniale à Rueil-Malmaison et l'hippodrome de Saint-Cloud, en partie sur la commune de Rueil.

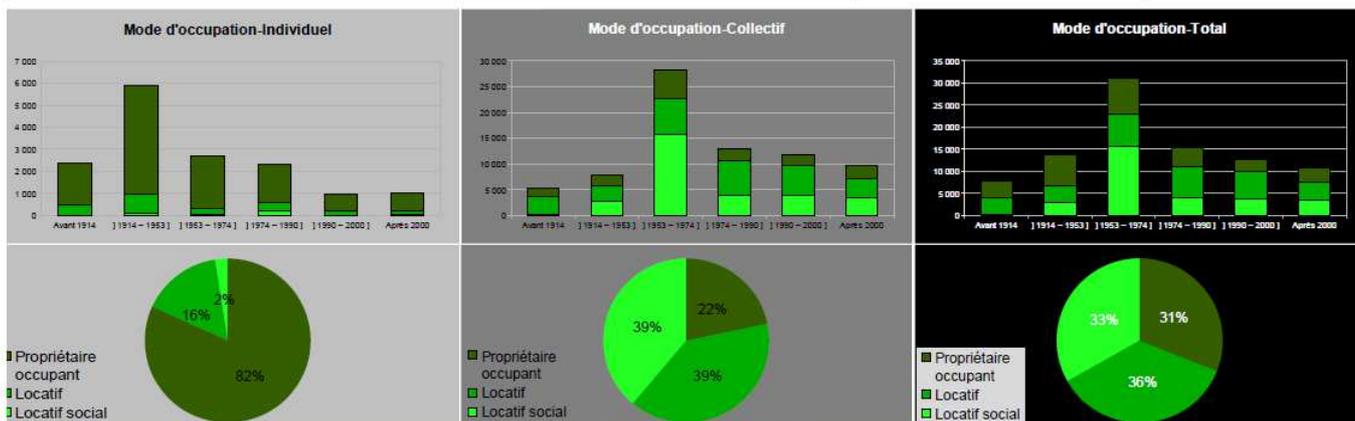
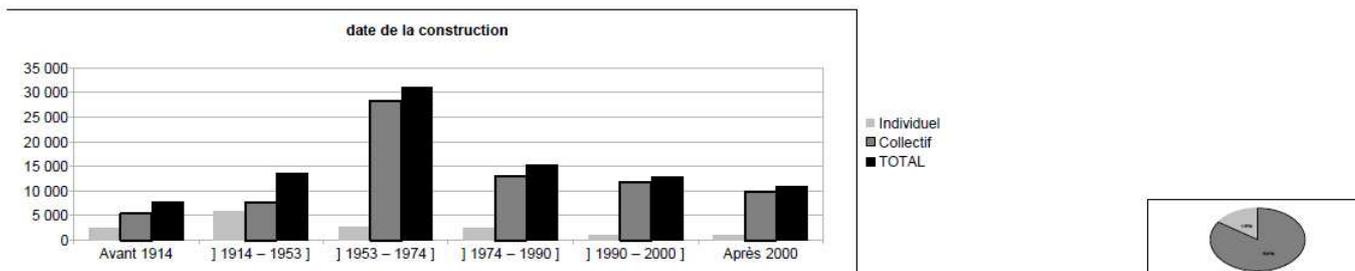
Le parc est constitué majoritairement de logements collectifs. Ces logements appartiennent pour plus de la moitié au parc social.

Les logements individuels, un peu plus représentés à Rueil-Malmaison (22 % du parc) qu'à Suresnes ou Nanterre (13 % du parc) sont occupés par leur propriétaire dans 80 % des cas.

La période de construction majoritaire pour l'habitat collectif est 1953-1974.

Le parc pavillonnaire s'est constitué majoritairement à la période précédente : 1915-1953

Graphiques en nombre de logements

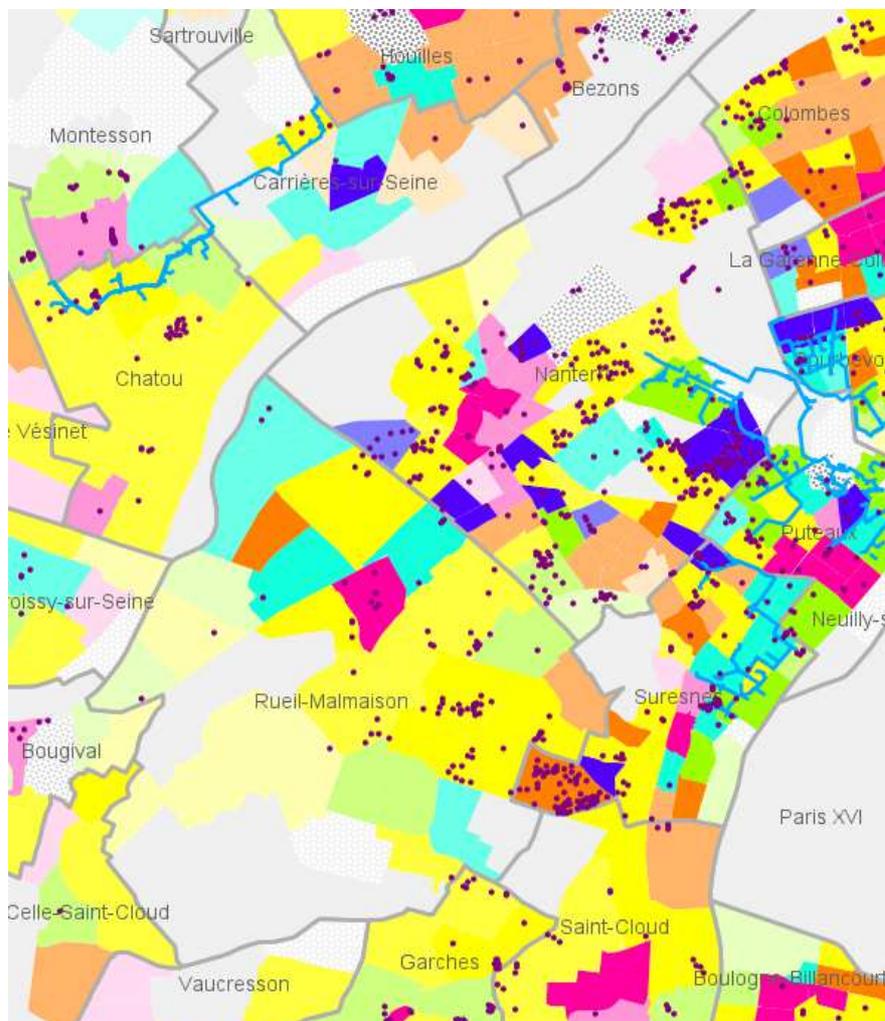


Premier traitement des données

Traitement par date de construction				Traitement par typologie d'occupation			
Rang	Catégorie logement	Classe	Poids sur l'ensemble du parc	Rang	Catégorie logement	Typologie	Poids sur l'ensemble du parc
1	Collectif] 1953 – 1974]	29%	1	Collectif	Locatif	33%
2	Collectif] 1974 – 1990]	13%	2	Collectif	Locatif social	33%
3	Collectif] 1990 – 2000]	12%	3	Collectif	Propriétaire occupant	18%
4	Collectif	Après 2000	10%	4	Individuel	Propriétaire occupant	13%
TOTAL			64%	TOTAL			97%

source : Batistato / DRIEA

Au vu de la carte BatiSig, l'urbanisation semble s'être fait de manière continue, avec une majorité de constructions d'avant 1915 au centre des 3 villes, de grandes zones construites dans la période 1954-1974, notamment à Rueil-Malmaison, et quelques quartiers datant d'après 1990 (Rueil-Malmaison 2000). et d'après 2000 à Nanterre



source : BatiSig / DRIEA

Constats spécifiques

- Habitat pavillonnaire
Tissu dense et d'époque variée, tout au long du 20^e siècle. Quelques lotissements fermés (Rueil).
- Habitat collectif :
Période 1950-60. Barres en longueur, façades blanches. On les trouve dans les 3 villes.
Une cité jardin des années 1930 à Suresnes, avec des immeubles en briques. S'y concentre une grande partie des logements sociaux de Suresnes
Des grandes cités des années 1960 à Nanterre (Zilina, chemin de l'Île, Marcellin Berthelot). On y trouve du logement social et des copropriétés.

Localisation géographique des enjeux

Logements collectifs à Nanterre *Source des données : BatiSIG*



cité Marcellin Berthelot



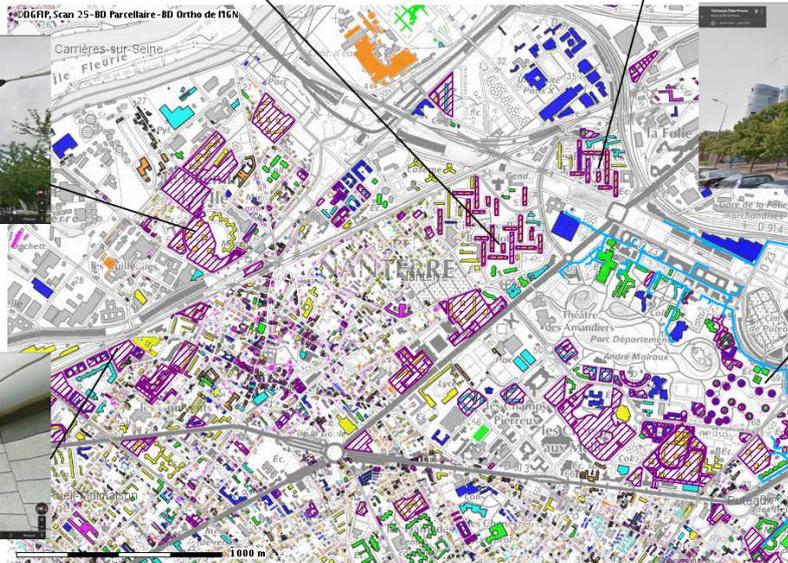
Les Provinces Françaises



Chemin de l'île



rue Boileau



avenue Pablo Picasso

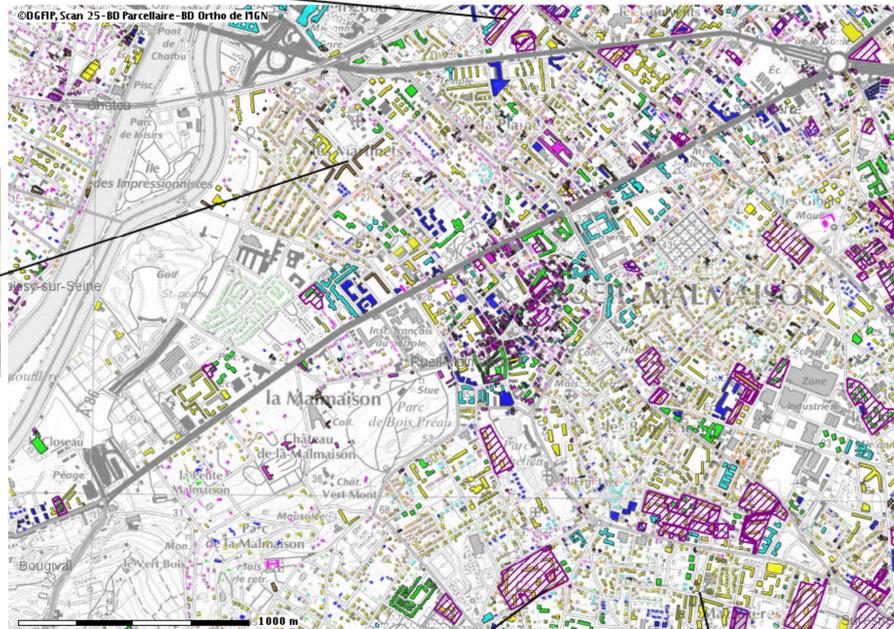
Logements collectifs à Rueil-Malmaison *Source des données : BatiSIG*



avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny



avenue de la République

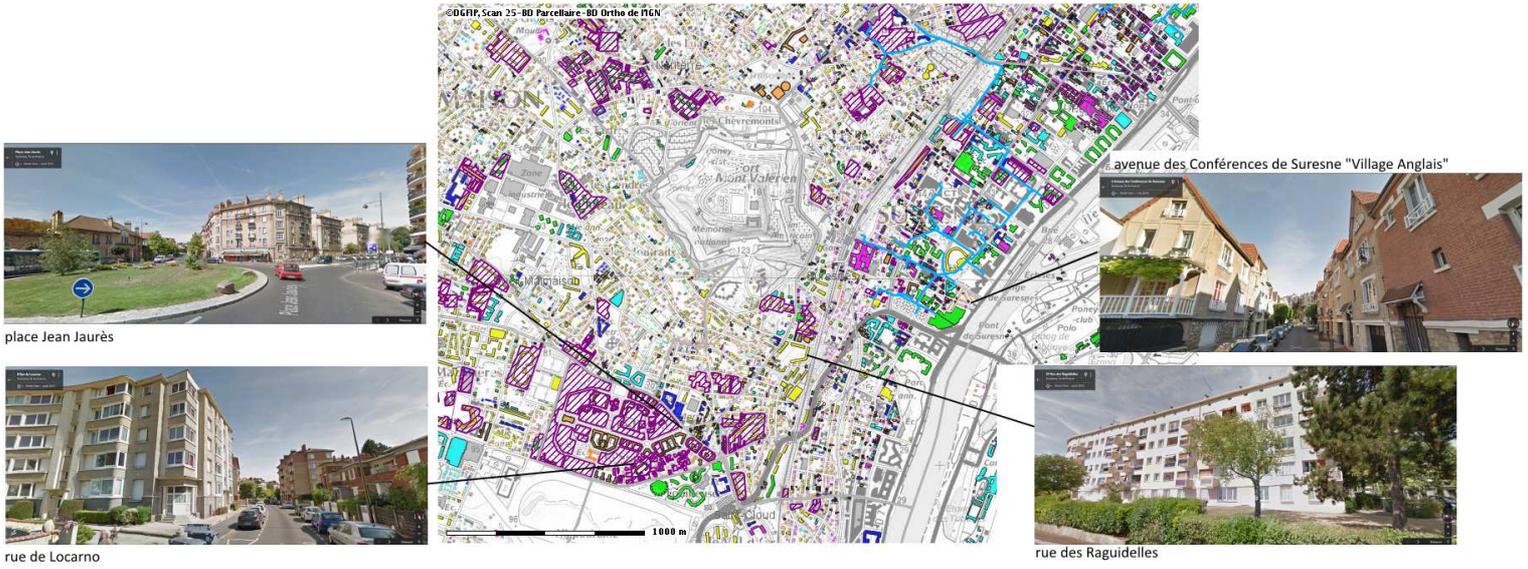


rue du Fond Louvet



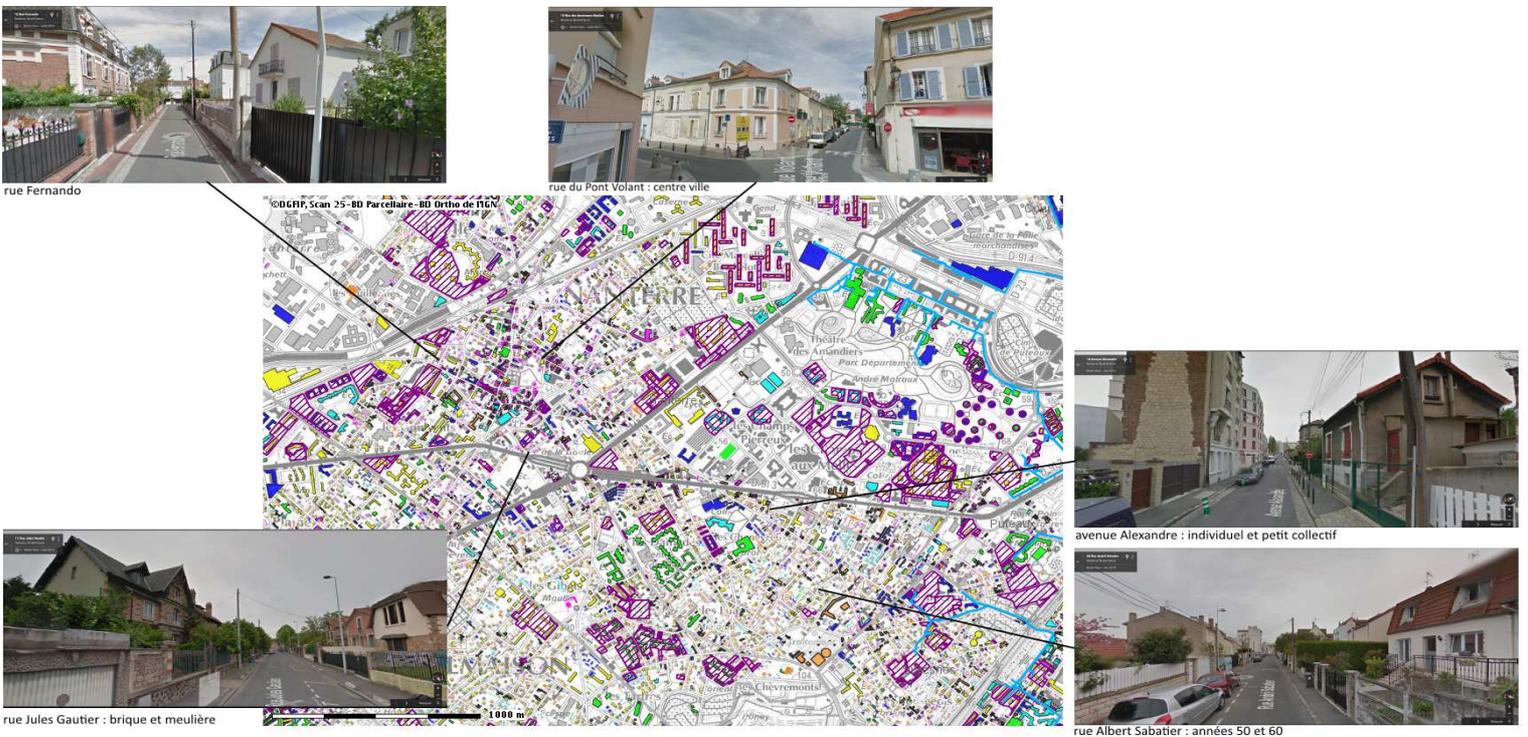
rue Henri Dunant

Logements collectifs et individuels à Suresnes Source des données : BatiSIG



Logements individuels à Nanterre

Source des données : BatiSIG



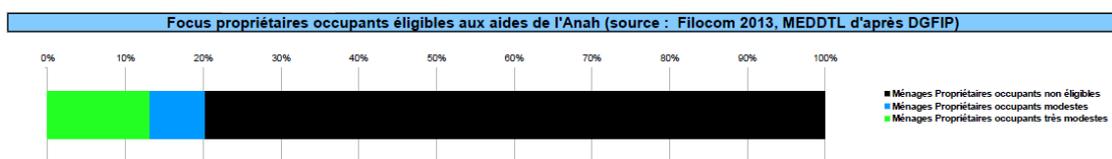
Conclusion

Le parc de logements collectifs

- Il compte de nombreuses petites unités (années 1950) semblables où les opérations de réhabilitation thermique pourront être répliquées. De plus la morphologie se prête à une isolation par l'extérieur.
- Il comporte, surtout à Nanterre, des grands ensembles (années 1960) où peuvent se faire des opérations à grande échelle. Certaines sont déjà en cours.
- Néanmoins, sur tout le territoire de la communauté, des ensembles issus d'opérations plus récentes (à partir des années 1990) d'assez bonne qualité en matière d'efficacité énergétique n'auront pas besoin de rénovation thermique.

Le parc de logements individuels

- La période majoritaire de construction des pavillons est 1915-1953). En briques ou en meulière, ils ont une esthétique recherchée et caractéristique de leur époque, Par conséquent, une isolation par l'extérieure n'est pas pertinente.
- A l'opposé, les pavillons construits dans les années 1960 à 90 se prêtent tout à fait à de travaux de rénovation énergétique. En revanche, les leviers pour inciter les propriétaires par les aides ANAH ne concernent que 20 % des propriétaires de la CAMV.



source : Batistato / DRIEA

2 RÉSEAUX DE CHALEUR

Nanterre est desservie en partie par le réseau de la Défense : long de 18,47 km, exploité par Énerthem, utilisant de l'eau surchauffée (>110°C), il délivre près de 300 000 mvh mais n'est pas alimenté par des énergies renouvelables ou de récupération.

Suresnes a un réseau desservant la moitié nord de son territoire : c'est un réseau d'eau chaude (<=110°C), exploité par l'établissement SOCLIS du groupe DALKIA. Long de 6km760, il délivre près de 59 000 mvh, mais n'est pas alimenté par des énergies renouvelables ou de récupération.



**Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement
et de l'Aménagement
ÎLE-DE-FRANCE**

21-23 rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
Tél : 33 (01) 40 61 80 80
Fax : 33 (01) 40 61 85 85

